



infoblatt!

RAPPORTS DU CONSEIL COMMUNAL 16.01 | 27.02 | 27.03

■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER





Infoblat!

16 janvier 2026 — Page 3

27 février 2026 — Page 11

27 mars 2026 — Page 24

F

REPLAY AUDIO SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL

Retrouvez l'enregistrement audio des séances quelques heures après la fin du Conseil communal respectif sur suessem.lu/fr/seance-year/2026



Procès-verbal des votes du Conseil communal de Sanem lors de la séance publique

vendredi, **16 janvier 2026**

date de l'annonce publique: **9 janvier 2026**
date de la convocation des conseillers: **9 janvier 2026**
début: **08h15** fin: **10h30**

PRÉSENTS:

Mme Asselborn-Bintz Simone, présidente,
M. Gaston Anen, M. Bronzetti Denis, Mme Cecchetti Myriam,
M. Dahm Yves, M. Da Silva Bruno, M. Faber Serge, M. Gierenz Steve,
M. Goelhausen Marco, M. Haas Marc, M. Krippeler Max, M Lehnen Max,
M. Lorang Mike, Mme Morgenthaler Nathalie, Mme Romeo Franca,
Mme Schammo Mara,
Mme Tamara Duschène, secrétaire adjointe

ABSENT-S EXCUSÉ-S: Mme Logelin Anne,
Mme Manon Greven, secrétaire communale

PREMIER VOTANT: M. Serge Faber

Madame Logelin Anne délègue son droit de vote
à Madame Morgenthaler Nathalie pour les points 3 à 16.

Monsieur Dahm Yves n'a pas pris part au vote du point 11a.

— ORDRE DU JOUR

Assermentation d'une fonctionnaire communale,
Madame Astorri Morgane.

Le Collège des bourgmestre et échevins demande au
Conseil communal de bien vouloir reporter le point 18
à la séance publique:

18. Fixation d'une indemnité forfaitaire pour les organisateurs des activités de vacances «Vakanznomëtecher».

» **Vote unanime**

— SÉANCE PUBLIQUE

1. Correspondance et informations.
2. Approbation de rapports (14 novembre 2025, 24 novembre 2025, 28 novembre 2025).

» **Vote unanime**

— PROJETS

3. Réaménagement du terrain des sports derrière la cour d'école 2000 à Soleuvre. Devis estimatif détaillé: 300.000,-€ (article budgétaire: 4/821/221200/24047).

» **Vote unanime**

4. Réaménagement de l'éclairage public suite au Masterplan. Devis estimatif détaillé: 190.000,-€ (article budgétaire: 4/640/222100/13038).

» **Vote unanime**

5. Réaménagement de différentes rues. Devis estimatif détaillé: 55.000,-€ (article budgétaire: 4/624/221313/26053).

» **Vote unanime**

— TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

6. Contrats / Conventions:
 - a. Approbation du 3^e avenant au contrat de bail 28 février 2023 avec la société à responsabilité limitée Rix & Co dans la zone artisanale 'Im Kaep' à Soleuvre/Sanem.
 - b. Approbation du 2^e avenant au contrat de bail du 1^{er} mars 2022 avec la société à responsabilité limitée Sadelite dans la zone artisanale 'Im Kaep' à Soleuvre/Sanem.
 - c. Approbation du contrat de fermage pour huit parcelles, section C de Belvaux.
 - d. Approbation du contrat de bail pour la parcelle 688/6414, lieu-dit « Rue de Chauffailles » à Belvaux.
 - e. Approbation d'un contrat de mise à disposition d'un emplacement dans le cadre du Foodsharing.
 - f. Approbation d'une convention sous seing privé concernant la parcelle 742/5736 sises à Soleuvre.
 - g. Approbation de la nouvelle convention entre Albert Streff S.à r.l. et la Commune de Sanem concernant la gestion du stockage des effets personnels d'un ménage expulsé.
 - h. Résiliation de la convention de mise à disposition à titre gratuit de la parcelle 1232/4824 sis à Belvaux.
 - i. Résiliation du contrat de location d'une partie de la parcelle communale au 15, rue Pierre Dupong à Soleuvre.
 - j. Approbation de la convention relative à la compensation de service public, selon la loi du 7 août 2023 relative au Logement abordable.

» **Vote unanime**

7. Actes / Compromis:

a. Approbation d'un compromis de Vente entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et l'Administration Communale de Sanem dans le cadre d'un projet de passage à Faune sur la Collectrice.

» **Votes positifs: 12**

Anen Gaston, Asselborn-Bintz Simone Bronzetti Denis, Dahm Yves, Faber Serge, Gierenz Steve, Krippeler Max, Lehnen Max, Logelin Anne, Lorang Mike, Morgenthaler Nathalie, Romeo Franca

Abstentions: 5

Cecchetti Myriam, Da Silva Bruno, Goelhausen Marco, Haas Marc, Schammo Mara

b. Reclassement de la parcelle 1556/9137 sise à Soleuvre du Domaine Public Communal dans le Domaine Privé Communal.

c. Approbation d'un compromis de vente concernant une parcelle de terrain sise à Soleuvre.

d. Approbation d'un acte de cession à titre gratuit concernant une parcelle de terrain sise à Soleuvre.

e. Approbation d'un acte de vente concernant une parcelle de terrain sise à Belvaux.

f. Approbation d'un acte de vente concernant une parcelle de terrain sise à Soleuvre.

» **Vote unanime****— FINANCES COMMUNALES****8. Nouveaux crédits:**

a. Subside pour le renouvellement du système de dosage de chloration de la piscine au KUSS à Soleuvre – nouveau crédit.

b. Subsidés pour acquisitions dans le cadre du Pacte Climat – nouveau crédit.

c. Subside pour la renaturation du Rouerbaach aux abords de l'école fondamentale à Sanem – nouveau crédit.

» **Vote unanime****9. Dons:**

a. Dons en faveur d'associations dans le cadre de renoncements de retours de consignes par les visiteurs des manifestations communales – nouveau crédit.

b. Approbation d'un don de 278€ au profit de Gemeng Suessem hëlleft asbl.

» **Vote unanime**

10. Participation aux frais de fonctionnement 2024 du Home «Luss Collini».

» **Vote unanime****— CIRCULATION****11. Circulation:**

a. Modification du règlement de circulation de la Commune de Sanem.

b. Approbation de règlements d'urgence pris par le Collège des bourgmestre et échevin·e·s.

— Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion du déplacement d'un arrêt de bus dans le cadre des travaux d'aménagement d'un quai de bus dans l'avenue du Blues à Belvaux, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 1er décembre 2025 (U025-098);

— Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de pose d'une conduite SES dans la rue d'Esch à Sanem, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 19 décembre 2025 (U026-001);

— Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de la mise en place d'une installation de chantier dans le boulevard des Lumières à Belvaux, le long du lot 40, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 19 décembre 2025 (U026-002);

— Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de mise en place d'une installation de chantier sur un tronçon de voie de circulation, longeant le lot I I, dans le boulevard de la Recherche à Belvaux, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 19 décembre 2025 (U026-003);

— Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de renouvellement du trottoir longeant la parcelle du n° 8 – 10 rue de France à Belvaux ainsi que des travaux de débranchement du réseau CREOS, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 05 janvier 2026 (U026-004);

— Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux au raccordement POST aux maisons n°2-6 rue du Puits à Soleuvre, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 05 janvier 2026 (U026-005);

— Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de réalisation d'un Quai de bus dans l'Avenue du Blues à Belvaux, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 05 janvier 2026 (U026-006);

— Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de réaménagement de la rue de la Poste – rue de l'Usine à Belvaux, dans le cadre des travaux d'aménagement d'une zone 30 devant l'école fondamentale Bieles Post, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 09 janvier 2026 (U026-007);

— Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de raccordement au réseau de CREOS, d'eau potable, de la poste et d'eltrona

de l'habitation n° 275 rue Metzlerlach à Soleuvre, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 05 janvier 2026 (U026-008);

- Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de déplacement de divers luminaires dans la rue Robert Krieps à Belvaux, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 09 janvier 2026 (U026-009);
 - » **Vote unanime**

— DIVERS

12. Approbation du programme d'action pour l'exercice 2026 du SICONA-Sud-Ouest.

- » **Vote unanime**

13. Modification de la composition des commissions consultatives:

- a.** Commission des finances:

Nom	Prénom	Statut	Fonction
Est démissionné:			
ADROVIC	Nermin	Effectif	LSAP
RIBEIRO	Carlos	Suppléant	LSAP
Est nommé:			
RIBEIRO	Carlos	Effectif	LSAP
ADROVIC	Nermin	Suppléant	LSAP

- b.** Commission de l'environnement et de la protection de la nature:

Nom	Prénom	Statut	Fonction
Est démissionné:			
SKRIJELJ	Jasko	Effectif	LSAP
THILL	Steve	Suppléant	LSAP
Est nommé:			
THILL	Steve	Effectif	LSAP
WINCKEL	Elisha	Suppléant	LSAP

14. Quêtes à domicile:

- a.** LGS Ste Catherine Suessem Asbl.
- b.** Bieles-Zolwer Guiden a Scouten Asbl.
 - » **Vote unanime**

15. Prise de connaissance: Adaptations de statuts des asbl

- a.** Amateurs du chien de police et de garde Belvaux-Soleuvre Asbl.

Classement catégorie 1.3 » Vote unanime

- b.** Amitiés Françaises de la Commune de Sanem Asbl.

Classement catégorie 1.2 » Vote unanime

- c.** Anlaufstelle für Pädagogen und Eltern, Luxemburg Asbl – A.P.E.LUX. Asbl.

Classement catégorie 3 » Vote unanime

- d.** Arteesia Asbl.

Classement catégorie 3 » Vote unanime

- e.** Association de Divulgateion et d'Intervention Éducatives Asbl.

Classement catégorie 1.2 » Vote unanime

- f.** Bieles 2000 Asbl.

Classement catégorie 1.3 » Vote unanime

- g.** Bieleser Musek Asbl.

Classement catégorie 1.1 » Vote unanime

- h.** Biergerinitiativ Gemeng Suessem Asbl.

Classement catégorie 1.6 » Vote unanime

- i.** Club Sportif Sanem Asbl.

Classement catégorie 1.3 » Vote unanime

- j.** Crash Dummies alias CDT-Events Asbl.

Classement catégorie 3 » Vote unanime

- k.** Dysphasie.lu Asbl.

Classement catégorie 3 » Vote unanime

- l.** F.C. The Belval Belvaux Asbl.

Classement catégorie 1.3 » Vote unanime

- m.** Fit a Flott Suessem Asbl.

Classement catégorie 1.4 » Vote unanime

- n.** Gentleman's Club Asbl.

Classement catégorie 2 » Vote unanime

- o.** Harmonie Éilereng Asbl.

Classement catégorie 1.1 » Vote unanime

- p.** Iron Sparks Asbl.

Classement catégorie 1.4 » Vote unanime

q. Lëtzebuerger Electronique Darts Federation Asbl.
Classement catégorie 3 » Vote unanime

r. Lëtzebuerger Guiden a Scouten
Sainte Catherine Suessem Asbl.
Classement catégorie 1.7 » Vote unanime

s. LEQGF – Laboratoire d'Études Queer,
sur le Genre et les Féminismes Asbl.
Classement catégorie 2 » Vote unanime

t. Little Angels Asbl.
Classement catégorie 2 » Vote unanime

u. Munkácsy Asbl.
Classement catégorie 3 » Vote unanime

v. Plooschter Projet Asbl.
Classement catégorie 2 » Vote unanime

w. Rock & Fun Asbl.
Classement catégorie 3 » Vote unanime

x. Roundnet Luxembourg Asbl.
Classement catégorie 1.4 » Vote unanime

y. Sporting Club Belvaux Asbl.
Classement catégorie 1.3 » Vote unanime

z. Tennis Club de Belvaux Asbl.
Classement catégorie 1.3 » Vote unanime

aa. Zolwer Musek Asbl.
Classement catégorie 1.1 » Vote unanime

16. Prise de connaissance: Nouveaux statuts
Brazilian Stars Football Association Asbl.
Classement catégorie 3 » Vote unanime

17. Questions et divers

— PERSONNEL

18. Fixation d'une indemnité forfaitaire pour les organisateurs-rices des activités de vacances «Vakanznomëttecher».
» Point retiré

— SÉANCE À HUIS CLOS

— PERSONNEL

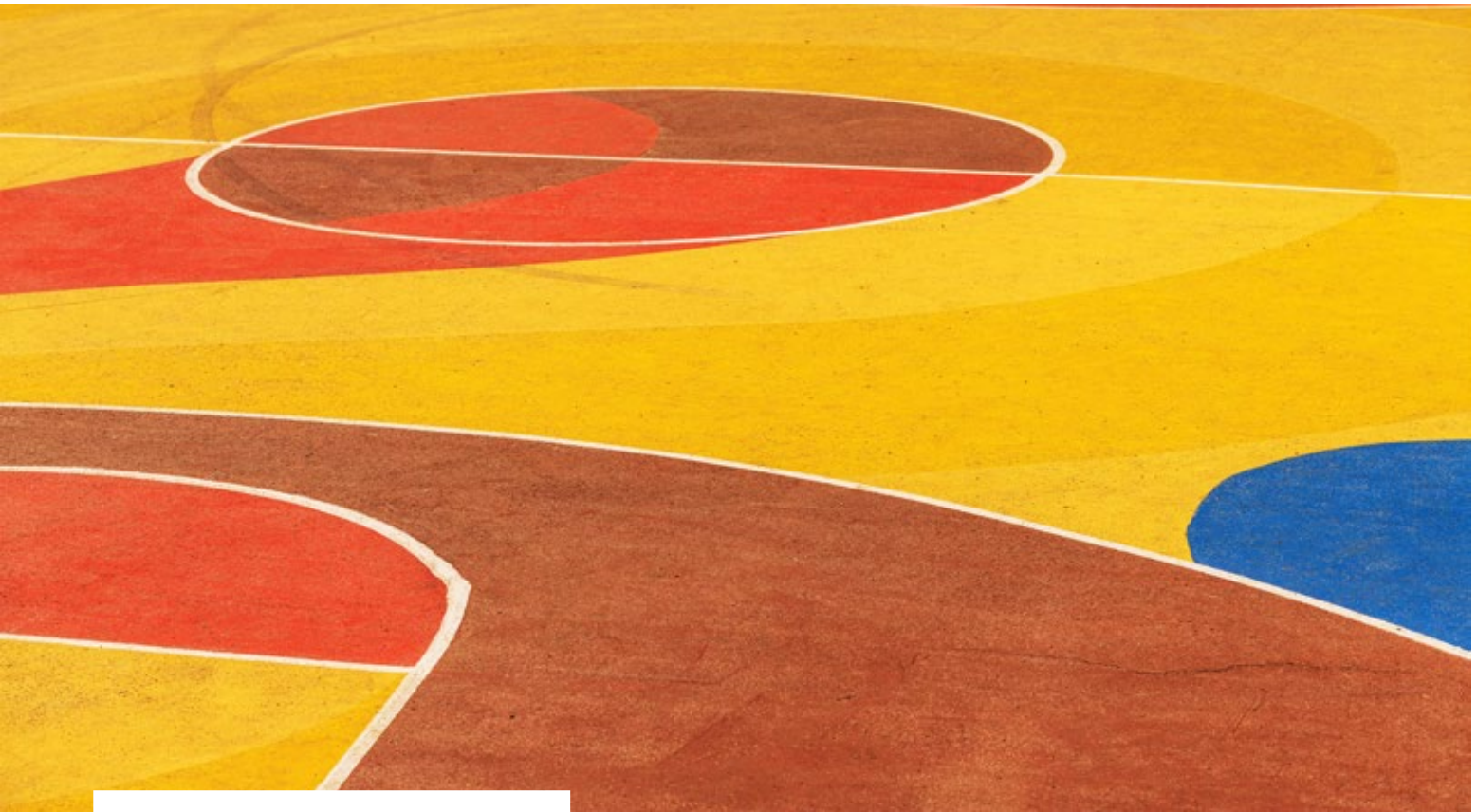
19. Réduction de la période d'initiation d'un-e employé-e communal-e du groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif.
» Réduction de la période d'initiation accordée

20. Augmentation de la tâche d'un-e employé-e communal-e du groupe d'indemnité C1, sous-groupe administratif, de 50 % d'une tâche complète à 70 % d'une tâche complète à partir du 1^{er} janvier 2026.
» Augmentation de tâche accordée

21. Promotion d'un-e fonctionnaire communal-e au grade 8 du groupe de traitement C1, sous-groupe administratif, à partir du 1^{er} février 2026.
» Promotion accordée

22. Démission honorable d'un-e fonctionnaire communal-e du groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif, à partir du 1^{er} juin 2026.
» Démission honorable accordée

23. Démission d'un-e fonctionnaire communal-e du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, à partir du 1^{er} mars 2026.
» Démission accordée



Séance du conseil communal

Vendredi, 16 janvier 2026

BELVAUX – Lors de la première séance du conseil communal de l'année 2026, qui s'est tenue le vendredi 16 janvier, 18 points figuraient à l'ordre du jour. Au cours de cette séance, d'une durée d'un peu plus de deux heures, seules quelques abstentions ont été enregistrées: trois membres de l'opposition ainsi que deux conseillers LSAP se sont abstenus lors du vote portant sur l'approbation d'un avant-contrat de vente entre l'État et la commune, dans le cadre d'un projet éventuel de passage pour la faune au-dessus de la Collectrice. La plus grande partie de la réunion a cependant été consacrée à la séance de questions ouvertes, au cours de laquelle Myriam Cecchetti (déi Lénk) et Serge Faber (déi gréng) ont adressé de nombreuses questions au collègue des bourgmestre et échevin·e·s.

ÉCOLE 2000 – CRÉATION DE DEUX NOUVEAUX TERRAINS MULTISPORTS EXTÉRIEURS

Dès le début de la séance, le conseil communal a voté à l'unanimité en faveur de l'octroi d'un crédit de 300 000 euros pour l'aménagement de deux nouveaux terrains de sport en plein air situés à l'arrière de l'École 2000 à Soleuvre. La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a expliqué que des échanges préalables avaient eu lieu avec des jeunes de la maison

des jeunes SaBa ainsi qu'avec de jeunes joueurs du club local de basketball. Ces discussions ont révélé le souhait de créer deux aires séparées, plutôt qu'un terrain combiné de football et de basketball, et de doter chacune d'un revêtement différent. Le projet prévoit en outre l'installation de bancs publics invitant à la détente et d'un éclairage qui sera automatiquement éteint à 22h00 par respect pour le voisinage.

La bourgmestre a également précisé que la commune pourrait bénéficier de subventions étatiques couvrant jusqu'à 35% du coût total. Les travaux devraient débuter dès le début de l'année, dès que les conditions météorologiques le permettront.

Les conseillers Serge Faber (déi gréng) et Max Kripler (LSAP) ont expressément salué le projet. Serge Faber a rappelé que déi gréng avaient déjà présenté, en 2021, une proposition visant au maintien intégral du terrain de sport, et s'est réjoui qu'une solution durable ait désormais pu être trouvée. Max Kripler a, pour sa part, souligné que les nouveaux espaces sportifs représentent non seulement un enrichissement pour la pratique sportive, mais qu'ils contribueront également à renforcer le caractère social de ce lieu de rencontre populaire, qui constitue depuis de nombreuses années un point de ralliement important pour les jeunes de la commune et des environs.

La conseillère Myriam Cecchetti (déi Lénk) a profité de l'occasion pour interroger le collègue échevinal sur d'éventuelles nouvelles procédures en matière de devis, rappelant que certains projets avaient, par le passé, réservé de désagréables surprises en matière de coûts.

La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a tenu à préciser que les services compétents ainsi que le collège des bourgmestre et échevin-e-s suivaient de très près l'évolution des coûts, et avaient à plusieurs reprises rappelé aux entreprises adjudicataires que les devis approuvés étaient à respecter strictement.

Au point 4, concernant la poursuite de la mise en œuvre du « Masterplan Éclairage », le conseil communal a approuvé la conversion complète de l'éclairage des rues d'Ehlerange vers une technologie LED économe en énergie. La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a expliqué que chaque luminaire sera équipé de modules intelligents, permettant la régulation de l'intensité ainsi que le suivi du fonctionnement de l'éclairage. Il est également prévu d'équiper le chemin piétonnier et cyclable entre Ehlerange et Belvaux (Tippewee) de capteurs déclenchant automatiquement un renforcement de la lumière en cas de passage. Pour ce projet, la commune pourra bénéficier d'une subvention de l'État pouvant atteindre 24 000 euros, a précisé la bourgmestre. Le conseil communal a approuvé le devis d'un montant total de 190 000 euros.



Enfin, une enveloppe de 55 000 euros a été votée pour la réfection du chemin reliant la rue Charles de Gaulle à l'École 2000. Les travaux, prévus durant les vacances de Pâques, comprendront également une amélioration de l'éclairage public.

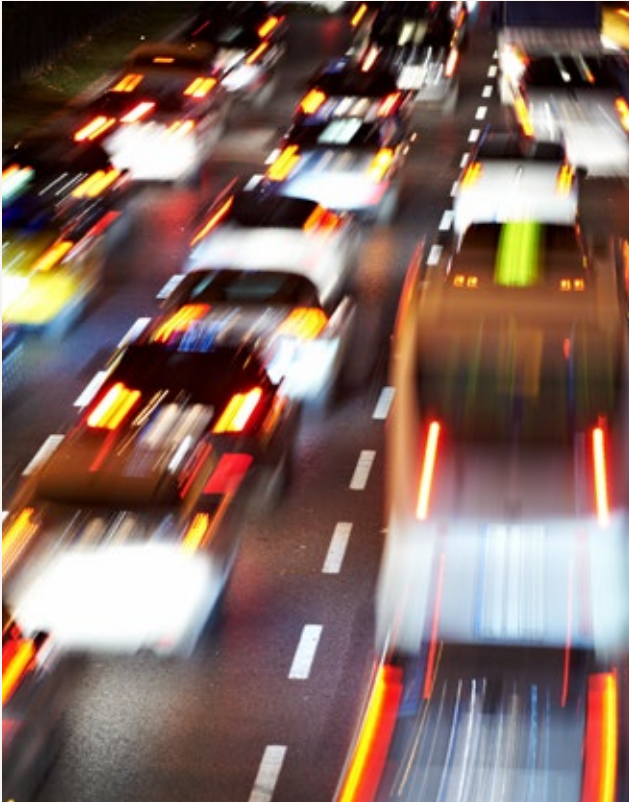
Lors des transactions financières, pas moins de 16 conventions, contrats et avant-contrats de vente ont été approuvés. Parmi ceux-ci, l'accord conclu avec l'asbl Pick Food présente un intérêt particulier pour le grand public. Celui-ci prévoit que la commune mette à disposition, devant le bâtiment de l'ancien bureau de poste à Belvaux, un emplacement destiné à l'installation d'un réfrigérateur public, afin de lutter contre le gaspillage alimentaire. À l'avenir, Pick Food assurera l'approvisionnement de ce réfrigérateur, dont les denrées pourront être gratuitement récupérées par les citoyennes et citoyens intéressés. Ces derniers sont cependant priés de ne pas y déposer eux-mêmes d'aliments, afin de garantir la traçabilité et la sécurité des produits.

ABSTENTIONS LORS DU VOTE SUR LE CONTRAT DE VENTE POUR LE PASSAGE À FAUNE

Des divergences de vues sont ensuite apparues lors de l'approbation d'un avant-contrat de vente entre l'État et la commune, relatif à la possible construction d'un passage pour la faune au-dessus de la Collectrice. Myriam Cecchetti (déi Lénk) a exprimé de vives critiques à l'égard de la méthode employée par l'État, estimant que les acteurs concernés étaient placés devant des faits accomplis. Elle a en outre rappelé que plusieurs procédures judiciaires sont encore en cours, et ne devraient pas aboutir avant 2027 au plus tôt, regrettant que, de son point de vue, l'État passe outre les instances existantes.

Marc Haas (LSAP) a souligné, pour sa part, qu'il avait toujours voté de manière indépendante des lignes de parti sur la question du contournement de Käerjeng. Il a remis en question la pertinence de la passerelle à faune envisagée, estimant qu'elle déboucherait ultérieurement dans un « triangle mort », ne lui permettant dès lors de remplir que très partiellement sa fonction initiale. Marco Goelhausen (LSAP) s'est rallié aux propos de ses collègues, réitérant ses doutes fondamentaux quant à l'utilité du contournement de Käerjeng. Il a rappelé qu'à l'étranger, des jugements de tribunaux avaient, dans certains cas, conduit à la démolition d'ouvrages déjà réalisés, lorsque ceux-ci avaient été décidés de manière précipitée. Lors du vote qui a suivi, les deux conseillers LSAP, ainsi que les représent-e-s de déi Lénk, des Piraten et de l'ADR, se sont abstenus.

L'échevine aux finances, Nathalie Morgenthaler (CSV), a ensuite présenté plusieurs projets ayant bénéficié d'aides de l'État. À la suite d'une demande de subvention auprès du ministère des Sports, celui-ci a approuvé une participation aux frais de rénovation du système de dosage du chlore



à l'Aquakuss. Les coûts s'élèvent à 17.000 euros, dont une subvention maximale de 4.550 euros. Par ailleurs, une demande adressée au ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a abouti à une réponse positive concernant le concept d'adaptation au changement climatique. Le coût total est estimé à 47188,44 euros, avec une subvention maximale de 20166 euros. Cette aide est accordée dans le cadre de l'élaboration actuelle d'un plan d'adaptation climatique, axé sur la réduction de la chaleur surfacique et la préservation de l'air frais, conformément aux dispositions du Pacte climatique. Enfin, Nathalie Morgenthaler (CSV) a informé l'assemblée que la renaturation du Rouerbaach, situé à proximité immédiate de l'école à Sanem, bénéficiera d'un soutien pouvant atteindre 75 % des coûts.

SICONA, KRONOSPAN ET APAISEMENT DU TRAFIC

L'échevin de l'environnement Steve Gierenz (LSAP) et le conseiller CSV Gaston Anen (vice-président de SICONA Sud-Ouest) ont ensuite exposé le plan d'action 2026 de SICONA (Syndicat intercommunal pour la conservation de la nature). Celui-ci prévoit des mesures visant la protection de la biodiversité, la préservation des habitats naturels ainsi que la sauvegarde des espèces menacées, à travers des projets à la fois pratiques et pédagogiques.

Gaston Anen (CSV) a souligné que SICONA assume l'ensemble des tâches administratives, la commune ne devant supporter que les coûts nets. De nombreux projets font en outre l'objet de subventions intégrales.

Lors de la séance de questions ouvertes, Myriam Cecchetti (déi Lénk) est revenue sur les plaintes concernant l'entreprise Kronospan. Elle a interrogé sur l'éventualité d'une assemblée publique et sur la possibilité pour le conseil communal d'avoir accès aux rapports du collège échevinal relatifs aux échanges avec Kronospan. La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a répondu que le conseil communal demeurait l'organe central d'information, et qu'aucune assemblée publique n'était prévue à ce stade. Concernant les rapports des réunions – qui relèvent davantage de groupes de consultation que du collège échevinal stricto sensu –, elle a indiqué qu'elle interrogerait les ministères compétents sur les modalités de transmission. Ce sujet sera par ailleurs abordé lors de la prochaine réunion réunissant les conseillers communaux de Sanem et Differdange, les commissions Environnement et Kronospan.

Myriam Cecchetti (déi Lénk) a ensuite évoqué la situation de la circulation aux abords de l'école d'Ehlerange. Bien que la situation se soit légèrement améliorée – comme l'ont confirmé les enseignant-e-s –, des situations dangereuses persistent, les conductrices et conducteurs traversant fréquemment le passage piéton au feu rouge. Elle a interrogé sur la faisabilité d'un radar, critiqué l'efficacité limitée des coûteux travaux d'aménagement réalisés, et suggéré la création de zones Kiss&Go. La possible suppression du parking en gravier à l'intersection aggrave par ailleurs la pénurie de places de stationnement. La conseillère a exhorté à éviter de tels errements ailleurs.

La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a fait état de discussions en cours avec la police et les agents municipaux pour renforcer les contrôles. Un consensus s'est dégagé sur le fait que le problème principal réside dans le fait que les parents déposent leurs enfants avant de se rendre au travail. L'échevin CSV de la mobilité, Mike Lorang, a annoncé que le groupe de travail Mobilité se réunirait prochainement avec les services compétents et un bureau de conseil. La section devant l'école d'Ehlerange y sera à nouveau examinée. Max Lehnen (DP) s'est enquis des possibilités offertes au collège échevinal pour évaluer l'efficacité des travaux d'aménagement. Mike Lorang (CSV) a confirmé la disponibilité de capteurs internes pour mesurer la vitesse et le volume de circulation, qui pourraient être déployés sur place.

RATS DANS LE MATGESFELD, CONNEXIONS TICE ET DÉNEIGEMENT

Myriam Cecchetti (déi Lénk) a ensuite interrogé sur l'état actuel du problème des rats et sur les appâts empoisonnés disposés dans le Matgesfeld. Plusieurs personnes lui ayant confirmé la persistance du problème, elle a réclamé une communication plus proactive, afin d'éviter que d'autres animaux ou surtout les enfants n'en pâtissent. L'échevin LSAP de l'environnement, Steve Gierenz, a confirmé la découverte d'un nid de rats sous la porcherie, situation d'autant plus préoccupante que les rats pourraient être porteurs de peste porcine. Il a précisé que des mesures ciblées étaient mises en œuvre en collaboration avec le service vétérinaire, et assuré qu'une signalétique claire serait installée sur le site pour informer le public.

Serge Faber (déi gréng) a ensuite critiqué la réorganisation des transports publics dans les communes du sud, soulignant que les lignes 13 et 643 s'arrêtent désormais presque simultanément à Ehlerange, ce qui ne constitue ni une amélioration ni un service client optimal. L'échevin à la circulation Mike Lorang (CSV) s'est engagé à transmettre cette préoccupation aux responsables et a noté qu'un potentiel d'optimisation subsistait, éventuellement par un ajustement des horaires de la ligne TICE 13.

Concernant les conditions météorologiques récentes, Serge Faber (déi gréng) a interrogé sur la stratégie communale d'épandage de sel. Il a eu l'impression que Sanem épandait plus que les communes voisines, critiqué l'éventuel recours aux souffleurs de feuilles pour le déneigement et déploré les trottoirs et pistes cyclables insuffisamment déneigés. La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a détaillé la stratégie échelonnée, allant des axes principaux aux voies secondaires, tout en précisant qu'elle ne pouvait confirmer l'usage de souffleurs. Les retours sur la quantité de sel étaient par ailleurs contradictoires – des riverain·e·s ayant récemment réclamé davantage de sel, selon elle. Mike Lorang (CSV) a salué l'engagement des services communaux pour le dégagement des trottoirs et rappelé que chaque propriétaire est responsable du trottoir devant son terrain.

DISCUSSIONS SUR L'INDEMNISATION DES VAKANZNOMËTTEGER

Vers la fin de la séance de questions ouvertes, Serge Faber (déi gréng) a demandé si un éclairage pouvait être installé sur le court chemin piéton reliant le pavillon du Park um Belval à Belval. Il a également mentionné un récent article de reporter.lu faisant état d'irrégularités légales dans le financement étatique des coordinateurs sportifs nationaux. Enfin, il a regretté l'absence de cours d'anglais continus cette année. La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a annoncé qu'elle ferait examiner la possibilité d'éclairer ce tronçon

à Belval. Concernant le financement des coordinateurs sportifs, aucune communication officielle n'est intervenue. Le collègue échevinal a lui aussi déploré l'annulation des cours de langue, mais le nombre de participants était insuffisant pour justifier leur organisation.

Le dernier point à l'ordre du jour, à savoir la fixation d'une indemnité pour les organisateurs des Vakanznomëtteger, a finalement été retiré de l'ordre du jour après quelques discussions. Serge Faber (déi gréng) et Max Lehnen (DP) ont expressément salué le travail et l'engagement des éducateurs impliqués, mais ont critiqué le fait que ceux-ci ne reçoivent qu'une indemnité forfaitaire supplémentaire pour la préparation des Vakanznomëtteger. Il serait préférable que ces activités relèvent directement de leur contrat de travail habituel, ce qui serait fiscalement plus avantageux. Les deux conseillers ont également réclamé plus de transparence dans la description des tâches. Le conseil communal se doit, selon eux, de jouer pleinement son rôle de donneur d'ordres responsable.



Fichier audio de la séance du conseil communal
WWW.SUESSEM.LU/LB/SEANCE-YEAR/2026



Procès-verbal des votes du Conseil communal de Sanem lors de la séance publique

lundi, 27 février 2026

date de l'annonce publique: **20 février 2026**
date de la convocation des conseillers: **20 février 2026**
début: **08h15** fin: **12h40**

PRÉSENTS:

Mme Asselborn-Bintz Simone, présidente,
M. Anen Gaston, M. Bronzetti Denis, Mme Cecchetti Myriam,
M. Dahm Yves, M. Da Silva Bruno, M. Faber Serge, M. Gierenz Steve,
M. Goelhausen Marco, M. Haas Marc, M. Krippler Max, M. Lehnen Max,
Mme Logelin Anne, M. Loranq Mike, Mme Morgenthaler Nathalie,
Mme Romeo Franca, Mme Schammo Mara
Mme Manon Greven, secrétaire communale

ABSENT-S EXCUSÉ-S: Mme Logelin Anne

PREMIER VOTANT: M. Haas Marc

Madame Logelin Anne délègue son droit de vote à Madame Morgenthaler Nathalie pour les points 3 à 27. Monsieur Faber Serge a quitté la séance après le vote du point 5.

Madame Schammo Mara n'a pas pris part au vote du point 26 et 27.

ORDRE DU JOUR

Le Collège des bourgmestre et échevins demande au Conseil communal de bien vouloir ajouter les points suivants à l'ordre du jour:

20. a. Approbation d'un décompte de projet.
» **Vote unanime**

31. a. Motion de la part du parti politique DP.
» **Vote unanime**

Le Collège des bourgmestre et échevins demande au Conseil communal de bien vouloir reporter le point suivant à l'ordre du jour de la séance du 27.03.2026:

33. Présentation du projet de classification des fonctions et des processus RH.
» **Vote unanime**

— ORDRE DU JOUR

1. Correspondance et informations.
2. Approbation d'un rapport (16 janvier 2026).
» **Vote unanime**

— PROJET

3. Verdissage d'une voie de l'avenue 2000 à Soleuvre.
Devis estimatif détaillé: 2.170.000,-€ (articles budgétaires: 4/520/222100/24032, 4/542/221313/24032, 4/624/221313/24032/1, 4/624/221313/24032/2, 4/630/222100/24032 et 4/640/222100/24032).

» Votes positifs: 16

Anen Gaston, Asselborn-Bintz Simone Bronzetti Denis, Cecchetti Myriam, Da Silva Bruno, Dahm Yves, Faber Serge, Gierenz Steve, Goelhausen Marco, Haas Marc, Krippeler Max, Logelin Anne, Lorang Mike, Morgenthaler Nathalie, Romeo Franca, Schammo Mara

Abstentions: 1

Lehnen Max

4. Réaménagement du coffre, des bordures et des files de pavés dans le chemin rouge à Belvaux.

a. Devis estimatif détaillé: 1.000.000,-€ (article budgétaire: 4/624/221313/25054).

b. Crédit supplémentaire: 80.000,-€ (4/624/221313/25054).

» Vote unanime

5. Aménagement d'une piste cyclable le long du crassier dans la rue d'Esch à Ehlerange.

a. Devis estimatif détaillé: 550.899,77€ (article budgétaire: 4/449/221313/26058).

b. Crédit supplémentaire: 301.000,-€ (4/449/221313/26058).

» Vote unanime

6. Transformation des locaux de l'ancien appartement à l'école 2000 à Soleuvre en salles de classe supplémentaires.
Devis estimatif détaillé: 214.500,-€ (article budgétaire: 4/910/221311/26073).

» Vote unanime

7. Parc Backes:

a. Reconstruction du pavillon au parc Backes à Sanem. Devis estimatif détaillé: 150.000,-€ (article budgétaire: 4/621/221311/26016).

b. Remplacements des ponts au parc Backes à Sanem. Devis estimatif détaillé: 55.000,-€ (article budgétaire: 4/621/221200/26010).

» Vote unanime

8. Façades:

a. Assainissement de la façade du Kulturschapp à Ehlerange.
Devis estimatif détaillé: 110.000,-€ (article budgétaire: 4/831/221311/26037).

b. Assainissement de la façade du Boulodrome à Belvaux.
Devis estimatif détaillé: 80.000,-€ (article budgétaire: 4/822/221312/26035).

» Vote unanime

9. Remplacement d'un monte-escalier au centre culturel à Sanem. Devis estimatif détaillé: 55.000,-€ (article budgétaire: 4/831/222100/26061).

» Vote unanime

10. Réaménagement de différentes rues. Devis estimatif détaillé: 40.000,-€ (article budgétaire: 4/624/221313/26053).

» Vote unanime

11. Renouvellement de l'escalier de la maison 108 route d'Esch à Belvaux. Devis estimatif détaillé: 20.000,-€ (article budgétaire: 4/690/221312/26029).

» Vote unanime

12. Mise en place d'une borne de recharge pour véhicules électriques au home SABA à Soleuvre. Devis estimatif détaillé: 15.000,-€ (article budgétaire: 4/250/222100/26070).

» Vote unanime

13. REWA:

a. Mise en place d'un adoucisseur d'eau pour les besoins de la REWA. Devis estimatif détaillé: 16.599,25€ (article budgétaire: 4/734/221311/99001).

b. Remplacement des blocs d'éclairage de secours à la REWA. Devis estimatif détaillé: 20.163,30€ (article budgétaire: 4/734/221311/99001).

» Vote unanime

— TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

14. Actes:

a. Approbation d'un acte de cession à titre gratuit concernant deux parcelles de terrain sises à Soleuvre.

b. Approbation d'un acte de vente concernant une parcelle de terrain sise à Belvaux.

» Vote unanime

15. Reclassements /Compromis:

a. Reclassement de la parcelle 738/9446 sise à Sanem du Domaine Public Communal dans le Domaine Privé Communal.

b. Approbation d'un compromis de vente concernant une parcelle de terrain sise à Belvaux.

c. Reclassement de la parcelle 738/9447 sise à Sanem du Domaine Public Communal dans le Domaine Privé Communal.

d. Approbation d'un compromis de vente concernant une parcelle de terrain sise à Belvaux.

e. Reclassement de la parcelle 999/9134 sise à Soleuvre du Domaine Public Communal dans le Domaine Privé Communal.

f. Approbation d'un compromis de vente concernant une parcelle de terrain sise à Soleuvre.

- g.** Approbation d'un contrat de bail concernant une parcelle sise à Soleuvre.
 - h.** Reclassement de la parcelle 1946/9411 sise à Belvaux du Domaine Public Communal dans le Domaine Privé Communal.
 - i.** Approbation d'un compromis de vente concernant une parcelle de terrain sise à Belvaux.
 - j.** Approbation d'un compromis de vente concernant une parcelle de terrain sise à Belvaux.
 - k.** Approbation d'un compromis de vente concernant une parcelle de terrain sise à Belvaux.
 - l.** Approbation d'un compromis de vente concernant une parcelle de terrain sise à Belvaux.
 - m.** Approbation d'un compromis de vente concernant une parcelle de terrain sise à Belvaux.
 - n.** Approbation d'un compromis de cession à titre gratuit concernant une parcelle de terrain sise à Belvaux.
- » Vote unanime**

16. Contrats:

- a.** Approbation du contrat de fermage pour six parcelles à Belvaux.
 - b.** Approbation du contrat de bail pour une partie de la parcelle 79/3087, lieu-dit « Rue d'Esch » à Ehlerange.
 - c.** Approbation du contrat de bail pour une partie de la parcelle 876/6434, lieu-dit « Chemin Rouge » à Belvaux.
 - d.** Approbation du contrat de bail pour une partie de la parcelle 876/6434, lieu-dit « Chemin Rouge » à Belvaux.
 - e.** Approbation du contrat de bail pour une partie de la parcelle 876/6434, lieu-dit « Chemin Rouge » à Belvaux.
 - f.** Approbation du contrat de bail pour une partie de la parcelle 1103/3981, lieu-dit « Rue Emmanuel Servais » à Belvaux.
 - g.** Approbation de l'avenant au contrat de bail pour l'appartement sis 4b rue de la Fontaine à Sanem.
 - h.** Résiliation du contrat de location d'une parcelle communale n° 523/5381, lieu-dit « In der Acht » à Soleuvre.
- » Vote unanime**

- 17.** Approbation de l'avenant à la convention de mise à disposition – Serres 37 rue du Knapp à Soleuvre.
- » Vote unanime**

— FINANCES COMMUNALES

- 18.** Nouveaux crédits / crédits supplémentaires:
 - a.** Achat de mobilier pour les nouvelles salles de classe de l'école 2000.
 - b.** Achat de matériel informatique pour les nouvelles salles de classe de l'école 2000.
 - c.** Études dans le cadre du Pacte Climat.
 - d.** Constructions dans le cadre du Pacte Climat.
 - e.** Acquisitions d'autres installations dans le cadre du Pacte Climat.

- f.** Vidange de la toilette mobile installée sur le terminus TICE provisoire au Scheierhaff.
- » Vote unanime**

19. Subside:

- a.** Subside extraordinaire unique au Cercle bouliste et culturel Belvaux-Metzerlach – nouveau crédit.
 - b.** Approbation d'un subside extraordinaire unique de 7.195,50 € au profit de Cercle bouliste et culturel Belvaux-Metzerlach.
- » Vote unanime**

20. a. Approbation d'un décompte de projet.

» Vote unanime

20. b. Approbation de divers subsides:

- a.** Diverses associations

Nom de l'association	Objet	Montant accordé précédemment	Montant proposé
Landjugend Dikkrich a.s.b.l.	Antrag auf Sponsoring –	–	–
Aide aux enfants handicapés et défavorisés de Luxembourg	Demande de soutien financier	150,- CC 25/11/2024	150,-
Fondation A.P.E.M.H.	Demande de soutien financier	150,- CC 25/11/2024	150,-
Lëtzebuurger Aktionskrees Psychomotorik a.s.b.l.	Demande de subside	150,- CC 25/11/2024	150,-

» Vote unanime

b. Œuvre pour la Protection de la Vie Naissante a.s.b.l

Nom de l'association	Objet	Montant accordé précédemment	Montant proposé
Œuvre pour la Protection de la Vie Naissante a.s.b.l.	Demande de subside	–	150,-

» Votes positifs: 9

Anen Gaston, Asselborn-Bintz Simone, Dahm Yves, Gierenz Steve, Logelin Anne, Lorang Mike, Morgenthaler Nathalie, Romeo Franca, Schammo Mara

Votes négatifs: 6

Bronzetti Denis, Cecchetti Myriam, Da Silva Bruno, Goelhausen Marco, Haas Marc, Lehnen Max

Abstentions: 1

Kripler Max

— CIRCULATION

- 21.** Approbation de règlements d'urgence pris par le Collège des bourgmestre et échevin·e·s
- Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des réfections des caniveaux au n° 240-285 rue Waassertrap à Belvaux approuvé par

le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 26 janvier 2026 (U026-011);

- Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de pose d'une conduite SES dans la rue d'Esch à Sanem, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 30 janvier 2026 (U026-001a);
- Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de renouvellement des trottoirs dans la rue de France à Belvaux, dans le cadre des travaux d'aménagement d'une zone 30 aux abords de l'école fondamentale de Belvaux, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 13 février 2026 (U026-013);
- Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de livraison et de montage à la hauteur du n°1 rue Prince Jean à Soleuvre, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 13 février 2026 (U026-014);
- Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion de réalisation de 2 fouilles pour changement d'hydrants à la hauteur des n°24 et n°35 rue de France à Belvaux, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 20 février 2026 (U026-015);
- Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de débroussaillage et d'abattage dans la rue d'Esch à Ehlerange, longeant le crassier d'Ehlerange, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 23 février 2026 (U026-016).

» **Vote unanime**

— OFFICE SOCIAL

22. Prise de connaissance des décisions du conseil d'administration de l'Office social:

- a. Formation du tableau de préséance des membres du conseil d'administration.
- b. Approbation de l'Organigramme de l'Office social de Sanem 2026.

» **Prise de connaissance**

23. Demande d'avis concernant des décisions du conseil d'administration de l'Office social:

- a. Demande de réduction de tâche d'une employée communale de 30hrs/sem à 28hrs/sem.
- b. Approbation de la convention entre l'Office national d'inclusion sociale (ONIS) et l'Office social de Sanem pour l'année 2026.

» **Avis favorable**

24. Approbation de la convention 2026 entre le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, la Commune de Sanem et l'Office social de Sanem.

» **Vote unanime**

— PERSONNEL

25. Fixation d'une indemnité forfaitaire pour les organisatrices des activités de vacances «Vakanznomëttecher».

» **Vote unanime**

26. Approbation de l'accord salarial en vue du renouvellement de la convention collective des salariés des communes du Sud pour une durée de validité du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

» **Vote unanime**

27. Création de poste d'artisan-e, carrière H3, à plein temps et à durée indéterminée, sous le champ d'application de la CCT-SUD pour les besoins du service de la sécurité et santé au travail.

» **Vote unanime**

— DIVERS

28. Modification de la composition des commissions consultatives:

- a. Commission des sports:

Nom	Prénom	Statut	Fonction
Est démissionné:			
MAUSEN	Jessica	Expert	Coordinatrice sportive

- b. Commission des affaires scolaires:

Nom	Prénom	Statut	Fonction
Est démissionné:			
REYTER-KRISCHLER	Mireille	Effectif	Conseil des parents
ERPELDING	Fabienne	Suppléant	Conseil des parents
Est nommé:			
ERPELDING	Fabienne	Effectif	Conseil des parents
FUNCK	Christine	Suppléant	Conseil des parents

- c. Commission scolaire:

Nom	Prénom	Statut	Fonction
Est démissionné:			
REYTER-KRISCHLER	Mireille	Effectif	Conseil des parents
ERPELDING	Fabienne	Suppléant	Conseil des parents
Est nommé:			
ERPELDING	Fabienne	Effectif	Conseil des parents
FUNCK	Christine	Suppléant	Conseil des parents

- 29. Prise de connaissance: Nouveaux statuts asbl**
- a. Futebol Aos Domingos alias FAD Asbl.
» **Prise de connaissance. Catégorie 1.4**
 - b. Niklooswierk Éileréng Asbl.
» **Prise de connaissance. Catégorie 2**
 - c. Harmonie Concorde Sanem Asbl.
» **Prise de connaissance. Catégorie 1.1**
 - d. Feldmais Asbl.
» **Prise de connaissance. Catégorie 1.7**
 - e. O Cancioneiro Do Alto Minho Asbl.
» **Prise de connaissance. Catégorie 3**
 - f. Gaart an Heem Suessem Asbl ancien Amis de la fleur Belvaux Asbl.
» **Prise de connaissance. Catégorie 1.6**

- 30. Prise de connaissance: Dissolutions asbl**
- a. Ste Barbe Société culturelle pour la sauvegarde de la tradition du mineur.
 - b. Fräizäit99.
» **Prise de connaissance**

- 31. a. Motion de la part du parti politique DP:**
-

DP

Bieles, den 24. Februar 2026

“ MOTIOUN: FIR ENG MODERN, ACCESSIBEL A BIERGERNO KOMMUNIKATIUNSSSTRATEGIE VUN DER GEMENG

Vu datt

- eng transparent, séier an accessibel Kommunikatioun eng zentral Viraussetzung fir Vertrauen tëscht Gemeng an Awunner ass;
- digital Servicer an Informatiounsplattformen haut essenziell Instrumenter sinn, fir d'Bierger z'erreechen an administrativ Prozeduren ze vereinfachen;
- eng modern Gemeng net nëmmen Informatiounen publizéiere soll, mee och den Austausch mat de Bierger sichen a Biergerbedeelegung erméigleche soll;
- d'Méisprouchegkeet an en einfachen Accès entscheidend sinn an enger diverser Gesellschaft;
- vill Gemengen schon innovativ Léisungen ëmgesat hunn, déi als Best-Practice kënnen déngen;

invitéiert de Gemengerot de Schäfferot,

betreffend digital Infrastruktur an Informatiounszougang

- d'Websäit vun der Gemeng grondsätzlech

- ze moderniséieren, fir si iwwersiichtlech, intuitiv a biergerfrëndlech ze gestalten;
- eng intelligent Sichfunktioon an eng strukturéiert FAQ-Rubrik op der Websäit anzeféieren;
- d'Méiglechkeet z'analyséieren, en digitalen Chatbot fir Biergerfroen anzeféieren;
- eng Open-Data-Rubrik opzebaue mat relevante Statistiken an Informatiounen;
- e System anzeféieren, mat deem Bierger online de Stand vun hiren administrativen Demanden nokucke kënnen;

betreffend digital Servicer a Notifikatiounssystemer

- en digitalen Evenement- a Servicer-Kalenner anzeféieren, op deem Awunner sech op hirem Smartphone kënnen abonéieren;
- eng mobil Applikatioun oder en equivalenten digitale Service ze schafen, dee personaliséiert Notifikatiounen verschéckt (z. B. Poubellen-Kalenner, Alarmer, Chantieren, wichtig Ukënnegungen);
- en SMS- oder Push-Alert-System fir urgent Informatiounen anzeféieren;
- eng digital Versioun vum „kuerz&knapp“ ze proposéieren mat Erhale vun enger Pabeiversion fir déi Bierger, déi dëst Format weiderhi wënschen ;

betreffend d'Biergerparticipatioun an d'Interaktioun

- eng digital Plattform (z. B. App) ze schafen, op där Bierger Problemer mat Foto a Lokalisatioun mellen (z. B. Infrastrukturschied), Iddien abringen a Feedback schécke kënnen;
- reegelméisseg Consultatiounen oder Online-Sondagen zu relevante kommunale Projeten duerchzuführen;
- d'Benotzung vun der Applikatioun „HOPLR“ z'evaluieren an ze promovieren;

betreffend d'Accessibilitéit vum Service public

- d'Accessibilitéit vum Biergerzenter ze verbessern, notament duerch flexibel Éffnungszäiten oder Rendez-vous-Méiglechkeeten;
- d'Méiglechkeet vun engem mobillen Biergerbüro-Service fir Uertschaften (z. B. Suessem) z'analyséieren;

betreffend d'Inklusioun a Verständlechkeet

- Informatiounen och an englescher Sprooch ze publizéieren;
- en digitalen an/oder gedréckte Guide fir nei Awunner bereetstellen;

a freet de Schäfferot,

dem Gemengerot bannent engem raisonnablen Delai e Konzept mat konkrete Proposen, Käscheschätzungen an engem Zäitplang virzeleeën.

Fir d'Demokratesch Partei – Sektoun Suessem

s. Max LEHNEN

» **Monsieur Lehnen Max a retiré la présente motion** ”

.....

31. b. Questions et divers

— **SÉANCE À HUIS CLOS**

— **PERSONNEL**

32. Réduction de la période d'initiation d'un employé communal.

» **Réduction de la période d'initiation accordée**

33. Présentation du projet de classification des fonctions
et des processus RH.

» **Point reporté**

.....



Séance du conseil communal

Vendredi, le 27 février 2026

BELVAUX – La séance du vendredi 27 février s'est apparentée à une véritable réunion marathon. Au cours de cette session de plus de quatre heures, les conseillères et conseillers ont d'abord approuvé plusieurs projets d'envergure: la végétalisation de l'Avenue 2000 à Soleuvre, la réfection du Chemin Rouge à Belvaux, ainsi que la création d'une nouvelle piste cyclable le long du terail à Ehlerange. Des discussions controversées ont éclaté lors de l'examen d'une subvention en faveur d'une association se positionnant contre l'interruption volontaire de grossesse. En fin de séance, le collège échevinal a longuement débattu d'une motion du parti DP appelant à la mise en place d'une «stratégie de communication moderne, inclusive et proche des citoyen-ne-s».

NOUVEAU MODE D'INFORMATION ET SOINS DENTAIRES SCOLAIRES

En ouverture de séance, la bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a informé le conseil que, dès l'été prochain, les comptes rendus des séances ne seront plus publiés dans le magazine communal kuerz&knapp. Cette décision répond à un double objectif: réduire l'impact écologique – en 2025, près de 1,5 million de pages ont été imprimées pour ces publications – et adopter une approche de diffusion plus efficace et multilingue. Désormais, les rapports du conseil communal seront envoyés

en version française uniquement sur demande par courrier postal. Parallèlement, ils seront consultables en ligne en langues allemande et anglaise. Il n'y aura en revanche aucun changement concernant la mise à disposition rapide, quelques heures après chaque séance, des enregistrements audio structurés selon l'ordre du jour. Madame la Bourgmestre Asselborn-Bintz (LSAP) a souligné que cette transition vers un nouveau système d'information serait accompagnée d'une campagne de communication étendue sur l'ensemble des canaux de la commune, afin d'assurer une information complète et accessible à tous les citoyen-ne-s.

Par la suite, Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a informé le conseil qu'un dentiste avait pu être recruté par la commune. À partir de l'année scolaire 2026/2027, celui-ci procédera de nouveau à des contrôles réguliers de la santé bucco-dentaire dans les cycles 3 et 4 des écoles communales. Le conseiller communal Serge Faber (déi gréng) a salué cette annonce, tout en rappelant que ce type d'examens est également prévu par la loi pour les deux autres cycles. L'échevin de l'enseignement Steve Gierenz (LSAP) a assuré que la commune continuerait à collaborer étroitement avec le ministère compétent sur ce dossier.

Parmi les projets soumis au vote figurait en premier lieu la végétalisation de l'Avenue 2000 à Soleuvre. Le devis correspondant s'élève à 2.170.000 euros. La bourgmestre a rappelé à cette

occasion la genèse de cet important projet d'investissement. Dès 2023, la commune avait participé au concours du Ministère de l'Environnement intitulé « Méi Natur an eise Stied an Dierfer » (Plus de nature dans nos villes et villages). Le projet, élaboré en collaboration avec le bureau d'études Zeyen-Baumann, avait remporté le premier prix, permettant à la commune de bénéficier d'une subvention maximale de 500.000 euros. Conçu en étroite concertation avec les habitant-e-s, le projet prévoit notamment: la végétalisation de la voie sud de l'Avenue 2000 et la reconfiguration de la voie nord, la transformation de l'intersection avec la rue Michel Rodange, ainsi que la liaison avec le parc Fénkelberg. Le nombre actuel de 18 places de stationnement sera réduit à 7 à l'issue des travaux.

PRINCIPE DE LA « VILLE ÉPONGE » DANS L'AVENUE 2000

Le projet sera réalisé selon le principe dit de la ville éponge, un concept d'aménagement urbain tourné vers l'avenir, visant à capter et stocker localement les eaux de pluie afin de les laisser s'évaporer ou s'infiltrer progressivement. L'objectif est de mieux protéger la localité contre les inondations en cas de fortes précipitations, tout en allégeant la charge du réseau d'égout. Le conseiller communal Marco Goelhausen (LSAP) s'est enquis de la taille des arbres qui seront plantés dans le cadre des travaux. Mme Anna Pohl, du bureau d'études mandaté, a précisé que les arbres auront, lors de la plantation, une hauteur d'environ trois à quatre mètres et une circonférence de tronc de 20 à 25 centimètres. Planter des arbres plus grands s'avère généralement difficile sur le plan technique et n'est donc pas prévu. M. Mike Palanca, du bureau d'ingénieurs Schroeder, a expliqué que la chaussée présentera à l'avenir une largeur de 5,50 mètres, avec trois passages réduits à 3,50 mètres chacun afin de limiter la vitesse de circulation. Plusieurs zones de rencontre sont également prévues. Concernant le calendrier, les travaux devraient débuter en mai 2026 et s'étendre sur une durée d'environ un an. Une attention particulière sera portée à la coordination minutieuse des plantations.

La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a souligné que, malgré la suppression de certaines places de stationnement, un nombre suffisant de places restera disponible, y compris pour le restaurant situé à proximité. Le conseiller communal Serge Faber (déi gréng) a salué le caractère innovant du concept de ville éponge, tout en regrettant la disparition d'éléments tels que des assises, un terrain de pétanque ou des jeux pour enfants, présents dans le projet initial. Mme Asselborn-Bintz (LSAP) a précisé que ces aménagements avaient été écartés à la demande des riverain-e-s lors de la phase de planification participative.

Le conseiller communal Max Lehnen (DP) s'est dit surpris par le coût total du projet. Même en tenant compte de la subvention de l'État, la commune devra supporter environ 1,7 million



d'euros sur fonds propres. Il a également proposé que les surfaces végétalisées soient aménagées de manière plus étendue à l'avenir, plutôt que concentrées sur une zone plus restreinte, et a lui aussi regretté l'absence d'espaces de rencontre. Mme Asselborn-Bintz (LSAP) a répondu que la commune poursuivait en principe l'objectif de créer davantage d'espaces verts sur l'ensemble du territoire communal. Le projet de l'Avenue 2000 offre à cet égard une occasion particulière d'investir durablement dans des mesures de végétalisation à un endroit fortement exposé à la chaleur. Le cadre financier s'est certes révélé plus élevé, mais il convient de tenir compte du fait que des travaux importants sous la chaussée ainsi que le réaménagement complet de l'intersection sont également prévus. Max Krippeler (LSAP) a souligné que la nouvelle liaison végétalisée contribuera en outre de manière importante à la promotion de la biodiversité locale. Le devis a finalement été adopté par 16 voix pour et 1 abstention (Max Lehnen, DP).

RÉFECTION DU CHEMIN ROUGE

Le conseil communal s'est ensuite penché sur un devis de 1.000.000 euros dans le cadre du réaménagement du Chemin Rouge à Belvaux, plus précisément du tronçon situé entre

la rue Pierre Krier et la Route d'Esch. La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a expliqué que ces travaux s'inscrivent dans le prolongement du dernier tronçon de la conduite de distribution allant du Loetschef vers Belval. Dans le cadre de cette intervention, l'occasion sera saisie pour rénover en profondeur la structure de la chaussée, les bordures ainsi que les trottoirs. Des renouvellements des raccordements de la Post et de Creos sont également prévus. Le planning prévoit d'abord une fermeture complète de la rue pendant environ dix semaines, à l'exception des riverain·e·s. Ensuite, la circulation sera rétablie sur une seule voie. Le début des travaux est prévu pour mi-mars 2026, avec une fin programmée pour décembre 2026.

La conseillère Myriam Cecchetti (déi Lénk) a souligné, dans ce contexte, l'importance d'une communication ouverte et précise à l'égard de la population. Lors d'un chantier récent dans la Cité Grand-Duc Jean, certaines difficultés étaient en effet apparues à cet égard. Le conseiller du CSV Gaston Anen s'est enquis des itinéraires de déviation prévus pour les autobus, tandis que Serge Faber (déi gréng) a indiqué que la bande cyclable existante devait être maintenue. Il a en outre proposé de transformer le tronçon concerné en zone 30. La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a confirmé que cette limitation de vitesse était de toute façon prévue, du moins pour le tronçon situé devant l'école du Chemin Rouge. Gaston Kaiser, du service technique, a précisé que les déviations passeront par la Rue des Champs pour les bus et par la Rue de l'Électricité pour le trafic individuel.

PISTE CYCLABLE DANS LA ROUTE D'ESCH À EHLERANGE

Environ 550.000 euros ont ensuite été approuvés pour l'aménagement d'une nouvelle piste cyclable à Ehlerange. Le tronçon concerné dans la Rue d'Esch s'étend du parking du terrain de football jusqu'à la limite communale avec Esch-sur-Alzette. La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a expliqué que la commune voisine prolongera cette piste cyclable à partir de ce point jusqu'au rond-point. Des représentants du bureau d'études Best, chargé par le Ministère de l'Économie de l'aménagement du site du terril d'Ehlerange, ont indiqué que cette nouvelle piste cyclable sera réalisée en coordination avec les travaux déjà prévus sur le système d'évacuation des eaux à cet endroit. Le nouveau tronçon sera seulement interrompu au niveau des renforcements donnant accès aux trois petits parkings, où le stationnement en marche arrière sera vraisemblablement requis à l'avenir, afin que les automobilistes puissent mieux repérer les cyclistes arrivant au moment de la sortie.

Le conseiller communal Gaston Anen (CSV) a souligné qu'en matière de planification, il convenait de toujours garder une vue d'ensemble du réseau cyclable. Le tronçon concerné

constitue certes une nouvelle pièce importante du puzzle, mais il faut en même temps veiller à ce que son usage pratique soit pertinent et, surtout, que le parcours soit clairement signalé. Il a proposé que le conseil communal bénéficie, à une date ultérieure, d'une présentation ciblée sur l'intégration de ce tronçon dans le réseau cyclable existant et futur. Selon Gaston Anen (CSV), il serait peu utile de réaliser ce tronçon dès à présent pour ensuite devoir renvoyer les cyclistes, pendant des années, à de futures étapes d'extension. Le conseiller communal Serge Faber (déi gréng) a partagé cette appréciation et a déploré l'absence d'un concept communal cohérent en matière de mobilité douce. Il existe certes différentes initiatives ponctuelles, mais celles-ci commencent souvent à un endroit et se terminent ailleurs, sans connexion continue. Il a rappelé que son parti avait déjà présenté, il y a quelques années, une carte à l'échelle de la commune assortie de propositions en la matière. Gaston Anen (CSV) a en outre critiqué l'absence de liaison entre l'angle de la Rue Kulturschapp et le nouveau tronçon, et a demandé qu'au minimum une voie suggestive soit prévue pour cette partie.

Tandis que l'échevin en charge de la mobilité du CSV, Mike Lorang, a promis de reprendre ces points lors de la prochaine réunion du groupe de travail Mobilité, Gaston Kaiser, du service technique, a assuré que les services compétents travaillent déjà à des solutions concrètes pour la connexion aux infrastructures cyclables existantes.

NOUVEAU PAVILLON AU PARC BACKES ET BORNE DE RECHARGE POUR LE SABA

Le conseil communal a ensuite libéré 214.500 euros afin de transformer les locaux de l'ancien appartement du concierge de l'École 2000 à Soleuvre en salles de classe supplémentaires. Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a expliqué qu'il serait ainsi possible de créer relativement simplement des locaux fonctionnels et des salles d'enseignement, qui seront très certainement nécessaires à court terme. En contrepartie, certains travaux seront également réalisés dans la maison Detroit, rue de Differdange, afin que les membres du personnel communal assurant des permanences puissent continuer à disposer d'une salle de repos pendant leurs gardes.

Pour la reconstruction du pavillon du parc Backes à Sanem, un crédit de 150.000 euros a été approuvé sans objection. Le pavillon avait été fortement endommagé le 9 janvier 2025 à la suite d'une tempête. La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a précisé que l'assurance prend en charge 50 % des coûts. En outre, 55.000 euros ont été accordés pour le remplacement des deux passerelles en bois vétustes du parc Backes.

Un montant supplémentaire de 190.000 euros sera prochainement consacré à la rénovation des façades du Kulturschapp et

du Boulodrome. Par ailleurs, le monte-escalier du centre culturel de Sanem sera remplacé pour une somme de 55.000 euros, tandis que la remise en état de la rue Henri Tudor représentera un coût de 40.000 euros. En conclusion des quatorze devis examinés, le conseil communal a encore approuvé l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques au Jugendtreff SaBa (15.000 euros), ainsi que l'acquisition d'un adoucisseur d'eau au bénéfice de la Résidence Op der Waassertrap (REWA).

Pas moins de vingt-cinq contrats, avant-contrats, conventions et actes figuraient ensuite à l'ordre du jour et ont tous été adoptés à l'unanimité. L'échevine des finances, Nathalie Morgenthaler (CSV), a ensuite apporté des précisions concernant la création ou la subdivision de plusieurs articles budgétaires, notamment en lien avec le Klimapakt. Enfin, le Cercle bouliste et culturel Belvaux-Metzerlach s'est vu accorder une subvention exceptionnelle de 7.195,50 euros, destinée, comme l'a expliqué Mme Morgenthaler (CSV), au financement de l'achat d'un conteneur pour le stockage du matériel.

DÉBAT AUTOUR D'UNE SUBVENTION

La suite de la séance a donné lieu à un débat animé au sein du conseil communal concernant l'octroi d'une subvention de 150 euros à l'association Oeuvre pour la protection de la vie naissante asbl. Denis Bronzetti (LSAP), membre du conseil communal et président de la commission des finances, a expliqué que ladite commission avait émis un avis défavorable sur cette demande. Nathalie Morgenthaler (CSV) a précisé que l'association sollicitait pour la première fois une aide financière. Comme à l'accoutumée, la commission des finances s'est renseignée sur les activités concrètes ou les prestations de l'association susceptibles de bénéficier directement aux habitant·e·s de la commune. L'échevine de la CSV a ajouté que, par le passé, les associations répondant à ce critère avaient chacune reçu un soutien de 150 euros. Dans le cas présent, il est apparu que l'Office social avait, au cours de l'année précédente et sans en informer le collègue des bourgmestre et échevin·e·s, orienté plusieurs familles vers cette association. Ces familles y avaient obtenu une aide en produits d'hygiène – notamment couches et lingettes – pour une valeur totale d'environ 2.000 euros.

Le collègue des bourgmestre et échevin·e·s a donc estimé que les conditions d'une aide financière étaient remplies dans leur principe, l'association ayant apporté une contribution effective au bien-être des habitant·e·s de la commune. Toutefois, il a tenu à se distancier expressément de la position de cette organisation, qui s'engage activement contre l'interruption volontaire de grossesse. Le collègue a également consulté l'Office social et demandé qu'aucune famille ne soit à l'avenir orientée vers cette association. Il s'agit en outre, a-t-on insisté, d'une subvention exceptionnelle et non récurrente. En conclusion,

Nathalie Morgenthaler (CSV) a souligné que le collègue respectait naturellement le droit de chaque membre du conseil communal de se forger une opinion différente sur ce dossier.

RÉACTIONS ET VOTE SERRÉ

Myriam Cecchetti (déi Lénk) a salué les explications du collègue échevinal, tout en exprimant sa surprise face à cette demande de subvention. Elle a déclaré avoir été « presque tombée de sa chaise » en découvrant le point à l'ordre du jour, se disant particulièrement choquée que le service social communal ait dirigé certaines familles vers cette association. En tant que femme revendiquant le droit de disposer de son propre corps, elle a indiqué ne pas pouvoir soutenir une telle démarche. La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a alors pris la défense de l'Office social, précisant qu'aucun·e employé·e n'avait sciemment orienté de femmes vers l'association en question. Celle-ci aurait plutôt pris elle-même contact avec le service, en proposant spontanément son aide aux familles en difficulté — une offre qui, a-t-elle reconnu, n'avait pas été suffisamment examinée. La bourgmestre a tenu à réaffirmer qu'elle ne partageait pas la position de l'association concernant l'interruption volontaire de grossesse.

Max Lehnen (DP) a souligné qu'avant d'accorder une aide financière, il convenait toujours de peser entre la contribution concrète d'une association à la vie communale et les valeurs qu'elle défend. Dans ce cas précis, l'aspect moral prévalait pour lui, ce qui l'a conduit à s'opposer à la subvention. Max Krippeler (LSAP) s'est abstenu, tandis que Denis Bronzetti (LSAP) a estimé devoir s'en tenir à l'avis négatif formulé par la commission des finances. Gaston Anen (CSV) a rappelé l'importance de critères d'évaluation objectifs et reconnu que la décision n'avait pas été simple. Nathalie Morgenthaler (CSV) a ajouté qu'elle voterait, dans le cadre des débats parlementaires, en faveur de l'inscription du droit à l'avortement dans la Constitution. La subvention litigieuse a finalement été adoptée par neuf voix pour, six contre et une abstention.

Avant d'aborder les autres points de l'ordre du jour, en présence de Jean-Pierre Schlessler, le président de l'Office social a souhaité revenir sur la discussion précédente pour apporter des précisions. Il a rappelé que l'Office social n'entretenait aucun lien direct avec l'association Oeuvre pour la protection de la vie naissante asbl. Il s'était limité à délivrer des attestations permettant à certaines familles dans le besoin d'obtenir auprès de cette association des aides matérielles. Le conseil communal a ensuite pris acte de la hiérarchie fonctionnelle du service social et a approuvé les conventions conclues entre l'Office national d'inclusion sociale (ONIS) et l'Office social, ainsi que celles établies entre le Ministère de la Famille, la Commune de Sanem et ledit service.

FORFAIT POUR LES APRÈS-MIDIS DE VACANCES ET CONVENTION COLLECTIVE

Dans la suite de la séance, le conseil communal a approuvé l'octroi d'un forfait de 25 euros par heure en faveur des collaborateurs et collaboratrices du SEA qui encadrent les activités de vacances organisées par la commune. L'échevin scolaire Steve Gierenz (LSAP) a précisé que la majeure partie de ces heures d'encadrement est prestée durant le temps de travail normal, mais que certaines interventions ont lieu en dehors de ces horaires et doivent, à ce titre, être rémunérées séparément. Au total, il faut s'attendre à environ 50 heures supplémentaires par personne pour quatre employé-e-s, a conclu Steve Gierenz (LSAP).

Au chapitre des ressources humaines, le conseil a ensuite approuvé non seulement la nouvelle convention collective CCT Sud des communes du Sud, mais également la création d'un nouveau poste d'artisan (H3) au profit du service « Sécurité et santé au travail ».

Par la suite, une motion déposée par le DP et intitulée « Fir eng modern, accessibel a Biergerno Kommunikatiounsstrategie vun der Gemeng » a été examinée. Le texte intégral de cette motion est consultable en page 15. Dans ce document, le DP propose une modernisation en profondeur des outils de communication numérique de la commune. Il y est notamment suggéré de revoir le site internet communal, en clarifiant la structure des contenus, en intégrant un moteur de recherche performant et en mettant en place un chatbot. La motion préconise en outre la création d'une rubrique dite « Open Data », dans laquelle

des données statistiques et des informations factuelles sur la commune seraient publiées de manière transparente. La possibilité de suivre en ligne l'avancement des demandes officielles y est également évoquée. D'autres propositions portent sur le développement d'une application mobile communale et sur l'introduction de calendriers numériques consacrés aux événements, à la collecte des déchets ou encore aux chantiers. L'utilisation accrue de messages de notification (« push ») afin d'informer rapidement la population est également envisagée.

Dans une optique de participation citoyenne renforcée, la motion suggère par ailleurs la mise en place d'une plateforme numérique permettant aux habitant-e-s de signaler directement à l'administration des problèmes ou des déficiences d'infrastructure. Elle recommande en complément l'organisation régulière de sondages en ligne ainsi qu'une évaluation de l'efficacité de l'application HOPLR. Enfin, le texte aborde aussi la question des heures d'ouverture de l'administration communale et des langues dans lesquelles les publications officielles devraient être diffusées à l'avenir.

MOTION DP SUR LA COMMUNICATION – RÉPONSES DU COLLÈGE ÉCHEVINAL

La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a remercié le groupe DP pour la motion déposée et pour les nombreuses propositions qu'elle contient. Elle a souligné que la commune travaillait déjà à plusieurs des points évoqués. Ainsi, le collège échevinal a récemment découvert les premières propositions de refonte complète du site internet communal, visant à en améliorer la clarté, la structure et l'ergonomie pour les habitant-e-s. La commune bénéficie, à cet effet, de l'appui d'une entreprise



spécialisée qui a récemment mis en place avec succès un chatbot pour l'une des plus grandes villes de Belgique – une expérience dont Sanem compte aujourd'hui tirer profit. La bourgmestre a également jugé la création d'une rubrique dédiée à des données statistiques dynamiques comme une idée intéressante, à condition qu'elle puisse être intégrée sans difficulté technique dans la nouvelle architecture du site.

Concernant les calendriers numériques, la bourgmestre a précisé qu'il est déjà possible aujourd'hui de les transférer sur les téléphones des habitant·e·s via de simples fichiers CSV. Elle a toutefois interrogé l'assemblée sur le risque de surcharge d'information pour les citoyen·ne·s, si l'on multipliait encore les canaux et outils. Une application mobile communale propre n'est, à ce stade, pas au programme. La priorité est plutôt mise sur un site internet performant et optimisé pour les appareils mobiles, ainsi que sur le canal WhatsApp de la commune, désormais suivi par plus de 1.200 abonné·e·s. À propos des ajustements rédactionnels du magazine communal kuerz&knapp, la bourgmestre a renvoyé aux explications données en début de séance. Elle a en outre rappelé qu'aucune retransmission en direct des séances du conseil communal n'est prévue, même si un enregistrement audio intégral est désormais mis à disposition peu après chaque séance, en version complète et également par segments. Enfin, en matière de participation citoyenne, Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a rappelé que la commune dispose déjà de l'outil « Report It », permettant de signaler en ligne infrastructures défectueuses ou autres problèmes. Cette fonction devrait, dans le cadre de la nouvelle homepage, être encore améliorée pour offrir une expérience plus simple et plus efficace aux utilisateur·rice·s.

APPLICATION DE VOISINAGE HOPLR ET PLURILINGUISME

À propos des sondages en ligne et de la plateforme de voisinage HOPLR, la bourgmestre a indiqué qu'un échange avec une responsable de HOPLR était prévu la semaine suivante. Avec un taux de participation d'environ 25 % des ménages sanemois, la plateforme s'avère déjà très bien lancée. Elle se distingue également par son fort potentiel pour de futurs processus participatifs, qui devraient toutefois, a-t-elle insisté, être préparés avec soin et ne pas se limiter à une simple « action ponctuelle ». Concernant les horaires d'ouverture de l'administration, la bourgmestre a rappelé que ceux-ci avaient été revus l'année précédente et qu'il restait toujours possible de prendre des rendez-vous individuels. Le service de transport "Ruffbus" permet par ailleurs de se rendre rapidement et à moindre coût à l'hôtel de ville. Sur la question du multilinguisme, la commune affiche un engagement appréciable: la communication sur les réseaux sociaux s'effectue déjà en trois langues – luxembourgeois, français et anglais – et la nouvelle homepage sera également disponible dans ces trois langues, a conclu la bourgmestre.

Le conseiller DP Max Lehnen s'est dit satisfait des réponses détaillées et a salué le fait que nombre de propositions formulées soient déjà en cours de mise en œuvre ou en préparation. Il a ajouté que l'enjeu principal consisterait désormais à informer clairement la population, afin que ces avancées soient bien perçues. La motion déposée a ensuite été retirée par le DP.

DISCUSSION OUVERTE AUTOUR DU TICE ET DICKSKOPP

Durant la séance de questions libres, Myriam Cecchetti (déi Lénk) a, au vu de la multiplication des nouvelles lignes TICE et des récents changements de services, suggéré la réalisation d'une publication explicative, idéalement distribuée à l'ensemble des ménages. Elle a également interrogé l'administration sur le calendrier d'une évaluation des nouveaux horaires, estimant qu'il restait encore un potentiel d'amélioration important. Elle a appelé l'échevin de la mobilité Mike Lorang (CSV) à s'investir davantage auprès du TICE. Ce dernier a rappelé que la commune avait communiqué pendant plusieurs semaines, sur plusieurs plateformes, sur ce sujet. Gaston Anen (CSV) a ajouté qu'il s'était lui-même adressé par écrit à deux reprises au TICE, notamment au sujet des modifications apportées aux lignes 7 et 15.



Myriam Cecchetti (déi Lénk) a ensuite posé des questions sur les places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite dans l'espace public. Mike Lorang (CSV) a expliqué que ces places sont annulées dès lors que la personne habilitée déménage ou décède. La conseillère déi Lénk a également évoqué l'Assemblée citoyenne récemment lancée dans la commune voisine d'Esch/Alzette et s'est enquis de l'état d'avancement de la participation citoyenne à Sanem. La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a indiqué qu'annonces et précisions concrètes concernant le budget participatif seraient prochainement communiquées.

Vers la fin de la séance, Myriam Cecchetti (déi Lénk) a évoqué la récente couverture médiatique autour de la structure d'accueil des réfugié-e-s à la Dickskopp. Elle a déploré les conditions constatées et a interrogé les responsables communaux sur le degré d'information dont ils disposaient, tout en rappelant que la structure relève entièrement de la compétence de l'Office national de l'accueil (ONA). Simone Asselborn-Bintz (LSAP) et Nathalie Morgenthaler (CSV) ont précisé que la situation n'était pas aussi dramatique que le laisseraient supposer certains articles: la majorité des résident-e-s sont logé-e-s dans des chambres quadruples équipées de salle de bain et WC. Nathalie Morgenthaler (CSV) a toutefois qualifié de «vrai No Go» la grande salle de 30 lits prévue pour les femmes et a souligné que la commune n'en avait aucune connaissance préalable. Le collègue échevinal a rappelé que la Commune de Sanem avait déjà accueilli plus de 400 personnes réfugiées et continuait de jouer un rôle de premier plan en matière de solidarité et d'intégration. Il a appelé les autres communes à suivre cet exemple et à assumer davantage de responsabilités dans ce domaine commun. Le collègue a insisté sur le fait que des structures d'accueil de petite taille, comme celles mises en place à Sanem et à Käerjeng, offrent de meilleures conditions de vie et permettent une intégration plus rapide des personnes concernées.

Enfin, le collègue échevinal a confirmé que les services techniques communaux avaient apporté une aide logistique aux équipes de nettoyage après l'incendie dévastateur survenu à l'hôtel-restaurant à Belvaux. Pour marquer la solidarité, la commune a également mis gratuitement une de ses salles communales à disposition des employé-e-s du restaurant pour une manifestation de soutien.



Fichier audio de la séance du conseil communal
WWW.SUESSEM.LU/LB/SEANCE-YEAR/2026

Procès-verbal des votes du Conseil communal de Sanem lors de la séance publique

vendredi, **27 mars 2026**

date de l'annonce publique: **20 mars 2026**
date de la convocation des conseillers: **20 mars 2026**
début: **08h00** fin: **12h50**

PRÉSENTS:

Mme Asselborn-Bintz Simone, présidente,
M. Gaston Anen, M. Bronzetti Denis, Mme Cecchetti Myriam,
M. Dahm Yves, M. Da Silva Bruno, M. Faber Serge, M. Gierenz Steve,
M. Goelhausen Marco, M. Haas Marc, M. Krippeler Max, M. Lehnen Max,
M. Lorang Mike, Mme Morgenthaler Nathalie, Mme Reuter Sandrine,
Mme Romeo Franca, Mme Schammo Mara
Mme Manon Greven, secrétaire communale

ABSENTS EXCUSÉS: /

PREMIER VOTANT: M. Goelhausen Marco

M. Da Silva Bruno n'a pas pris part au vote du point 21f.
Mme Romeo Franca était absente lors du point 24.
Mme Cecchetti Myriam était absente lors du point 24.

— ORDRE DU JOUR

Assermentation de Sandrine Reuter comme nouvelle conseillère

Le Collège des bourgmestre et échevins demande au Conseil communal de bien vouloir renommer le point suivant de l'ordre du jour:

~~10. a. Approbation d'un compromis de cession à titre gratuit concernant une parcelle de terrain sise à Sanem.~~

10. a. Approbation d'un acte de cession à titre gratuit concernant une parcelle de terrain sise à Sanem.

» **Vote unanime**

Le Collège des bourgmestre et échevins demande au Conseil communal de bien vouloir ajouter les points suivants à l'ordre du jour:

15. c. Adaptation de la taxe d'accompagnement relative aux services offerts par la « REWA ».

» **Vote unanime**

22. a. Motion déi Lénk.

» **Vote unanime**

25. Nomination d'un-e fonctionnaire communal-e du groupe de traitement D1, sous-groupe à attributions particulières à temps plein pour les besoins du service de proximité.

» **Vote unanime**

1. Correspondance et informations.

2. Approbation d'un rapport (27 février 2026).

» **Vote unanime**

— PROJET

3. Travaux de plantation complémentaire de grands arbres dans le parc «um Belval». Devis estimatif détaillé: 70.000,-€ (article budgétaire: 4/625/221200/25057).

» **Vote unanime**

4. Réaménagement de la cour d'école à Sanem. Devis estimatif détaillé: 1.365.000,-€ (article budgétaire: 4/910/221311/24059).

» **Vote unanime**

5. Renaturation du Rouerbaach aux abords de l'école fondamentale à Sanem.

a. Crédit supplémentaire: 205.000,-€ (4/542/221200/26044).

b. Devis estimatif détaillé: 235.000,-€ (article budgétaire: 4/542/221200/26044).

» **Vote unanime**

6. Travaux d'investissement de génie civil pour l'entretien du réseau d'eau potable. Devis estimatif détaillé: 600.000,-€ (article budgétaire: 4/630/221200/99002).

» **Vote unanime**

7. Travaux d'investissement du réseau de gestion d'eaux usées. Devis estimatif détaillé: 200.000,-€ (article budgétaire: 4/520/221200/99001).

» **Vote unanime**

8. Présentation: Masterplan Éclairage.

» **Prise de connaissance**

— TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

9. Actes:

a. Reclassement de la parcelle 1285/5060 sise à Sanem du Domaine Public Communal dans le Domaine Privé Communal.

b. Approbation d'un acte d'échange sans soulte concernant des parcelles sises à Sanem.

c. Approbation d'un acte de cession à titre gratuit concernant une parcelle de terrain sise à Belvaux.

d. Approbation d'un acte de cession à titre gratuit concernant des terrains à Sanem.

e. Approbation d'un acte de cession à titre gratuit concernant une parcelle de terrain sise à Soleuvre.

f. Approbation d'un avenant – acte complémentaire à une cession à titre gratuit concernant une parcelle de terrain sise à Belvaux.

» **Vote unanime**

10. Acte / Reclassements:

a. Approbation d'un acte de cession à titre gratuit concernant une parcelle de terrain sise à Sanem.

b. Reclassement des parcelles 1155/9148 et 1155/9149 sises à Soleuvre du Domaine Public Communal dans le Domaine Privé Communal.

c. Reclassement de la parcelle 1155/9147 sise à Soleuvre du Domaine Public Communal dans le Domaine Privé Communal.

d. Reclassement de la parcelle 1155/9146 sise à Soleuvre du Domaine Public Communal dans le Domaine Privé Communal.

e. Reclassement de la parcelle 1155/9145 sise à Soleuvre du Domaine Public Communal dans le Domaine Privé Communal.

f. Reclassement de la parcelle 1155/9144 sise à Soleuvre du Domaine Public Communal dans le Domaine Privé Communal.

» **Vote unanime**

11. Conventions:

a. Approbation de la convention aux aides à la construction d'ensembles pour le projet sis 18, route d'Esch à Belvaux.

b. Approbation de la convention aux aides à la construction d'ensembles pour le projet sis 103 rue de l'Usine à Belvaux.

» **Vote unanime**

12. Contrats:

a. Approbation du contrat de fermage pour dix parcelles, section A de Sanem.

b. Approbation de l'avenant n°1 au « contrat de fermage signée en date du 19 juin 2025 avec effet au 1^{er} janvier 2025 ».

» **Vote unanime**

— FINANCES COMMUNALES

13. Nouveaux crédits:

a. Achat de mobilier pour le complexe pour enfants à Sanem. Nouveau crédit: 300.000,-€ (4/242/223410/18013).

b. Achat de matériel informatique pour le complexe pour enfants à Sanem. Nouveau crédit: 50.000,-€ (4/242/223500/18013).

c. Achat de mobilier dans le cadre de la rénovation de l'école Soleuvre-Centre. Nouveau crédit: 25.000,-€ (4/910/223410/23020).

d. Achat de matériel Informatique dans le cadre de la rénovation de l'école Soleuvre-Centre. Nouveau crédit: 25.000,-€ (4/910/223500/23020).

e. Remplacement d'une fourgonnette électrique du service bâtiment. Nouveau crédit: 40.000,-€ (4/627/223210/26076).

f. Frais de formation du personnel SEA 100% non scolarisé. Nouveau crédit: 2.000,-€ (3/242/618820/99002).

g. Frais de formation du personnel SEA groupe scolarisé.
Nouveau crédit: 3.000,-€ (3/242/618820/99001).

h. Remboursement par la compagnie d'assurance à la suite du sinistre survenu au Parc Backes et relatif au Pavillon.
Nouveau crédit: 56.252,89€ (1/621/284000/26016).

» **Vote unanime**

14. Subside / Convention:

a. Autres subventions affectées. Crédit supplémentaire: 16.380,-€ (3/250/648120/99001).

b. b.Approbation d'un subside extraordinaire unique de 16.380,-€ au profit de l'ASBL Frënn vun de Suessemer Guiden a Scouten.

» **Vote unanime**

15. REWA:

a. Adaptation des prix des consommations vendues par la cafétéria de la REWA 2026.

b. Adaptation des prix des produits vendus par le shop de la REWA.

» **Vote unanime**

c. Adaptation de la taxe d'accompagnement relative aux services offerts par la « REWA ».

» **Votes positifs: 12**

Anen Gaston, Asselborn-Bintz Simone, Bronzetti Denis, Dahm Yves, Gierenz Steve, Goelhausen Marco, Haas Marc, Krippeler Max, Lorang Mike, Morgenthaler Nathalie, Reuter Sandrine, Romeo Franca

Votes négatifs: 4

Cecchetti Myriam, Da Silva Bruno, Faber Serge, Schammo Mara

Abstentions: 1

Lehnen Max

16. Approbation de décomptes de projets.

» **Vote unanime**

— **CIRCULATION**

17. 17.Approbation de règlements d'urgence pris par le Collège des bourgmestre et échevin·e·s

— Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux d'aménagement d'un plateau rehaussé dans le cadre des travaux d'aménagement d'une zone 30 dans la rue de la Poste à Belvaux, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 13 mars 2026 (U026-019);

— Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion de réalisation d'une fouille pour changement de vanne d'eau à la hauteur du n°148 rue de France à Belvaux, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 13 mars 2026 (U026-023);

— Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des Réfection des caniveaux au n°160-227

rue Waassertrap à Belvaux, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 6 mars 2026 (U026-024);

— Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux au raccordement de gaz du n°80 rue Prince Jean à Soleuvre, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 20 mars 2026 (U026-027);

— Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de renouvellement des gaines CREOS dans la rue de la Gare et rue Dickskopp à Soleuvre, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 20 mars 2026 (U026-028);

— Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux d'évacuation des eaux pluviales dans le Geessewee à Belvaux, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 23 mars 2026 (U026-029);

— Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion de Reprise d'enrobés à la hauteur des n°148-150 et n°160-164 rue de France à Belvaux, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 23 mars 2026 (U026-030);

— Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux au réseau eau potable à la maison n°9 rue de Roanne à Belvaux, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 23 mars 2026 (U026-031).

» **Vote unanime**

— **OFFICE SOCIAL**

18. Demande d'avis du conseil communal concernant une prise d'acte du conseil d'administration de l'Office social de Sanem: Avancement d'un·e employé·e communal·e groupe d'indemnité C1 – administratif au grade 7 avec effet au 1^{er} avril 2026.

» **Avis favorable**

— **DIVERS**

19. SEA:

a. Approbation de la convention bipartite entre le SEA de la Commune de Sanem et le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse pour l'année 2026 concernant l'éducation non scolarisée « ENS-164 ».

b. Approbation de la convention bipartite entre le SEA de la Commune de Sanem et le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse pour l'année 2026 concernant l'éducation scolarisée « ES-162 ».

» **Vote unanime**

20. Approbation des contrats de concessions funéraires 2025.

» **Vote unanime**

21. Modification de la composition des commissions consultatives:

a. Commission de la Culture

Nom	Prénom	Statut	Fonction
Est démissionné:			
BRAUSCH	Jean Luc	Effectif	Piraten
KELSEN	John	Suppléant	Piraten
Est nommé:			
KELSEN	John	Suppléant	Piraten
VAN WAARDHUIZEN	Réginald	Suppléant	Piraten

b. Commission de l'environnement et de la protection de la nature

Nom	Prénom	Statut	Fonction
Est démissionné:			
BRAUSCH	Jean Luc	Effectif	Piraten
DA SILVA	Bruno	Suppléant	Piraten
Est nommé:			
DA SILVA	Bruno	Effectif	Piraten
MULLER	Laurent	Suppléant	Piraten

c. Commission de la mobilité

Nom	Prénom	Statut	Fonction
Est démissionné:			
DA SILVA	Bruno	Effectif	Piraten
Est nommé:			
MULLER	Laurent	Effectif	Piraten

d. Commission des sports

Nom	Prénom	Statut	Fonction
Est démissionné:			
NETO	Cindy	Suppléant	Piraten
Est nommé:			
MULLER	Laurent	Suppléant	Piraten

e. Commission de la jeunesse

Nom	Prénom	Statut	Fonction
Est démissionné:			
NETO	Cindy	Suppléant	Piraten
Est nommé:			
MULLER	Laurent	Suppléant	Piraten

f. Commission de l'égalité des chances et diversités

Nom	Prénom	Statut	Fonction
Est démissionné:			
DA SILVA	Bruno	Effectif	Piraten
WIECZOREK	Renata	Suppléant	Piraten
Est nommé:			
WIECZOREK	Renata	Effectif	Piraten
FERREIRA DA COSTA	Andrea	Suppléant	Piraten

22. a. Motion déi Lénk

DÉI LÉNK

Suessem, den 23. März 2026

“ MOTIOUN

An der Sitzung vum 27. Februar 2026 gouf dem Gemengerot matgedeelt, dass de Gemengerotsbulletin mat den Deliberatioune vum Conseil op Decisioun vum Schäfferot nëmme méi op Ufro den Awunner zougestallt gëtt.

Déi Decisioun widdersprécht awer dem Artikel 11 vum Gemengerotsreglement (règlement intérieur) an deem ënnert dem Artikel 11 kloer steet: « Les délibérations du Conseil communal sont résumées dans un bulletin communal distribué gratuitement à tous les ménages de la commune. »

Déi Decisioun kann duefrir net emgesat ginn, ouni dëse Reglement virdru vum Gemengerot änneren ze loossen.

Aus deër Uersaach :

fuedert de Gemengerot de Schäfferot op, en Aarbechtsgrupp aus alle Parteien, déi am Gemengerot vertratt sin, zesammen ze setzen fir iwwert eng eventuell Ännerung vum Gemengerotsreglement ze beroden, déi dann vum

ganze Gemengerot an engem spéidere Vott muss aprovuvéiert ginn.

Dat ging eis och d'Gelegenheet ginn eng breet Diskussioun iwwert Senn an Zweck vun eiser Informatiounspflicht vis-à-vis vun eise Bierger.innen ze lancéieren. An Zäiten wou déi politesch Bildung ëmmer méi wichteg ass si mir all gefuerdert no enger demokratescher Léisung ze sichen.

Mat beschte Gréiss,

Myriam Cecchetti,
Gemengeréitin vun déi Lénk Suessem

Extrait aus dem Gemengerotsbericht vun der Sitzung vum 12. Juli 2024 wou den aktuellen ROI, dee vum Inneministère aviséiert wuar, approvuvéiert gouf:

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, et plus spécialement son article 14 qui dispose que le Conseil communal se donnera un règlement d'ordre intérieur;

Sur les propositions du Collège des bourgmestre et échevins et après en avoir discuté conformément à la loi;

Extrait du Règlement interne

Article 11 – Bulletin communal

Les délibérations du Conseil communal sont résumées dans un bulletin communal distribué gratuitement à tous les ménages de la commune. Le bulletin est rédigé dans une des trois langues officielles. Il contient l'essentiel des délibérations et les décisions prises par le Conseil communal. Il fait mention des règlements communaux et de leur publication dans la commune. Les motions, les questions et les réponses écrites seront intégralement publiées au bulletin communal.

Chaque parti politique a droit à une page au maximum pour chaque séance du Conseil communal pour expliquer son vote, respectivement pour exposer son point de vue lors de la séance quant à un ou plusieurs points figurant à l'ordre du jour de cette séance. Toutes déclarations étrangères ne peuvent y figurer. Les prises de position doivent parvenir au Service des relations publiques et de la culture au plus tard quinze jours après la séance du Conseil communal. Le résumé de chaque séance du Conseil communal est envoyé aux conseillers pour remarques et suggestions d'amélioration. Ces dernières devront parvenir au Service des relations publiques et de la culture dans un délai d'une semaine.

”

» Votes positifs: 5

Cecchetti Myriam, Da Silva Bruno, Faber Serge, Lehnen Max, Schammo Mara

Votes négatifs: 12

Anen Gaston, Asselborn-Bintz Simone Bronzetti Denis, Dahm Yves, Gierenz Steve, Goelhausen Marco, Haas Marc, Krippeler Max, Lorang Mike, Morgenthaler Nathalie, Reuter Sandrine, Romeo Franca

22. b. Questions et divers
néant.

— SÉANCE À HUIS CLOS

— PERSONNEL

23. Promotion d'un employé communal du groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif, du grade 10 au grade 11 à partir du 1^{er} février 2026.

» Promotion accordée

24. Présentation du projet de classification des fonctions et des processus RH.

» Prise de connaissance

25. Nomination d'un-e fonctionnaire communal-e du groupe de traitement D1, sous-groupe à attributions particulières à temps plein pour les besoins du service de proximité.

» Est nommée: Mme LOPES TRAVESSA Jennifer



Séance du conseil communal

Vendredi, 27. mars 2026

BELVAUX – Lors d'une séance de plus de quatre heures, le conseil communal a abordé plusieurs dossiers importants, parmi lesquels la replantation au Park um Belval, le réaménagement du préau scolaire à Sanem, ainsi que la réorientation du magazine communal kuerz&knapp et la séparation du bulletin d'information. Ce dernier point a suscité, tout au long de la séance, des échanges approfondis entre la majorité et l'opposition.

La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a par ailleurs informé le conseil de la démission d'Anne Logelin (CSV) de son mandat de conseillère communale, avec effet immédiat. La lettre de démission, transmise au ministre de l'Intérieur le 17 mars 2026, a été acceptée. Sandrine Reuter (CSV) a dès lors prêté serment en tant que nouvelle conseillère. Dans son allocution, elle a exprimé sa gratitude envers sa famille, ses ami·e·s et ses collègues de parti pour leur confiance et leur soutien, tout en soulignant son engagement au sein de la vie associative.

Au point « Correspondance et informations », la bourgmestre a indiqué qu'à la suite de la communication annonçant que les procès-verbaux du conseil communal ne seraient désormais accessibles que sur demande, un vif intérêt de la population

a été constaté. Cette information, diffusée le mardi 10 mars 2026 via plusieurs canaux – notamment le site internet suessem.lu, les réseaux sociaux, WhatsApp et la plateforme Hoplr – a également fait l'objet d'une note détaillée de deux pages dans la publication kuerz&knapp, distribuée la même semaine.

REFONTE DU MAGAZINE COMMUNAL

Au 26 mars 2026, 98 inscriptions avaient été enregistrées, dont 32 pour la réception de l'édition imprimée en français et 66 pour la version numérique, disponible en français, allemand et anglais. Il a également été précisé que la première parution du nouveau bulletin d'information est prévue pour la fin avril. Cette édition sera distribuée en toutes boîtes, avec un tirage de 8 200 exemplaires. Ce sujet a par la suite donné lieu à des débats animés, notamment dans le cadre de la motion déposée par déi Lénk.

Les travaux complémentaires de plantation d'arbres au Park um Belval ont ensuite été présentés au conseil communal. La commission des finances s'est notamment interrogée sur l'absence de haies dans le projet ainsi que sur le recours à un bureau d'études allemand. La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a précisé que, dans le concept actuel, il a été

délibérément choisi de renoncer aux haies au profit d'arbres à large couronne, afin de créer davantage de zones ombragées, en particulier à proximité des aires de jeux. Le projet prévoit également le remplacement des arbres endommagés ou insuffisamment consolidés.

Le choix du bureau AgenceTER a été justifié par son rôle initial dans la conception du parc, sur mandat d'AGORA. Cette continuité permet d'assurer une planification cohérente et sécurisée, notamment au regard des spécificités techniques du site, telles que les couches de drainage existantes.

TRAVAUX PRÉVUS À L'AUTOMNE

La bourgmestre a indiqué que le devis s'élève à 70 000 euros. Face à une fréquentation en constante augmentation ces dernières années, le projet vise à améliorer la qualité de séjour dans le parc grâce à un renforcement des zones ombragées et au renouvellement des plantations. Les travaux sont prévus pour l'automne 2026, avec des mesures préparatoires dès l'été. Lors des échanges, Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a rappelé que le choix de privilégier les arbres ombrageants découle également d'expériences moins concluantes avec des haies. L'approvisionnement en arbres se fera auprès de fournisseurs externes, en fonction des conditions de prix et de livraison. Serge Faber (déi gréng) a souligné l'importance d'une végétation diversifiée et d'un ombrage étendu à l'ensemble du parc.

Isabelle Faber, du Service technique, a précisé que plusieurs devis sont généralement sollicités auprès de pépinières spécialisées. Une visite du Service de l'environnement dans une pépinière à Hanovre est d'ailleurs prévue afin de sélectionner les essences les plus adaptées. Jo Ehmann (AgenceTER) a, pour sa part, rappelé les contraintes techniques spécifiques du site. En réponse à une question de Max Lehnen (DP), il a été indiqué que des dispositifs alternatifs de protection solaire, tels que des voiles d'ombrage, ne sont pas envisagés à ce stade pour des raisons budgétaires et de sécurité, même si un recours ponctuel pourrait être étudié. Le projet a finalement été approuvé à l'unanimité.

La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a ensuite présenté le projet de réaménagement du préau scolaire à Sanem, dont le devis détaillé s'élève à 1.365.000 euros. Ce projet a été soumis au concours « Méi Natur an eise Schoulhäff » (« Plus de nature dans nos cours d'école »), organisé en 2023 par le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, où il a obtenu la deuxième place. Une subvention étatique est prévue, avec une aide plafonnée à 500.000 euros. Le projet, élaboré par le bureau LSC, a été présenté par Anita Baum.

SÉCURITÉ ET AMÉNAGEMENT DU PRÉAU

Lors des discussions, Mara Schammo (ADR) a soulevé des questions relatives à la sécurité et à une éventuelle clôture du site. La bourgmestre a rappelé qu'une surveillance est assurée durant les heures scolaires, tandis que la responsabilité en dehors de ces périodes incombe aux parents. Interrogée sur la possibilité d'installer une toiture végétalisée en lieu et place de voiles d'ombrage, elle a précisé qu'une telle option, bien qu'attrayante sur le plan esthétique, nécessiterait un délai de réalisation plus important.

Serge Faber (déi gréng) a salué le caractère exemplaire du projet et a appelé à étendre la modernisation et la dé-bétonisation à l'ensemble des préaux scolaires de la commune. Malgré les coûts engendrés, il a souligné l'importance d'investir dans ce domaine. Il a également attiré l'attention sur la nécessité d'un entretien régulier des installations, évoquant notamment des lacunes constatées à Ehlerange. En conclusion, la bourgmestre a indiqué que, à l'avenir, tous les projets de réaménagement des préaux scolaires seront conçus en étroite concertation avec les enfants concernés ainsi qu'avec le personnel enseignant.

Par ailleurs, au point 5 de l'ordre du jour, un crédit complémentaire de 205.000 euros a été adopté dans le cadre de la renaturation de la Rouerbaach aux abords de l'école primaire de Sanem. Cette adaptation budgétaire s'est révélée nécessaire à la suite d'ajustements intervenus lors de l'approfondissement de la planification du projet.

RENATURATION DE LA ROUERBAACH

Au point suivant, le conseil communal a examiné le devis détaillé relatif à la renaturation de la Rouerbaach, d'un montant de 235.000 euros. Ce projet s'inscrit dans un programme lancé par le ministère compétent, ce qui implique notamment des procédures d'autorisation spécifiques ainsi que la possibilité de bénéficier de subventions. La mise en concurrence restera toutefois organisée conjointement avec l'ensemble du projet. Les frais d'études seront entièrement couverts par des aides publiques, tandis que les travaux bénéficieront d'un taux de subvention compris entre 75 et 90 %. La configuration définitive du projet ne sera arrêtée qu'après la décision du conseil communal, en concertation avec les acteur·rice·s concerné·e·s.

Sous le point 6 de l'ordre du jour, un devis détaillé de 600.000 euros a ensuite été présenté pour des travaux d'investissement sur le réseau d'eau potable communal. Au point 7, le conseil a également examiné un devis de 200.000 euros concernant des investissements dans le réseau d'assainissement. Pour ces deux volets, plusieurs mesures de maintenance, de réparation et d'extension sont prévues en 2026 et 2027.

MASTERPLAN ÉCLAIRAGE

Adis Sabotic, du Service technique, a ensuite présenté le Masterplan Éclairage de la commune, qui vise une conversion totale vers la technologie LED. Le plan initial, élaboré en 2013, a été révisé en 2021 en collaboration avec le bureau de planification licht-raum-stadt. Son suivi ainsi que les ajustements nécessaires sont assurés en étroite coordination avec CREOS. Le coût annuel d'entretien de l'éclairage public s'élève à environ 145.000 euros. Le Masterplan définit en détail où et à quels moments l'éclairage est nécessaire, en tenant compte des quartiers résidentiels, des usages et des horaires. Il s'appuie notamment sur l'analyse des déplacements dans l'espace public afin d'optimiser l'éclairage de manière ciblée. Depuis plusieurs années, l'évolution de la consommation énergétique est suivie de près afin d'identifier les marges d'économie et d'adapter l'éclairage aux besoins réels.

À ce jour, environ 76 % de l'éclairage public est déjà équipé de LED, avec pour objectif une conversion complète au plus tard en 2030. Cette évolution permet déjà des économies d'environ 25 % par point lumineux. Le bilan CO₂ reste neutre, la commune s'approvisionnant en électricité verte. Par ailleurs, jusqu'à 200 lampes situées le long de routes nationales seront remplacées par l'Administration des Ponts et Chaussées, ces tronçons relevant de la compétence de l'État.

Lors du débat qui a suivi, Max Lehnen (DP) s'est intéressé à l'équipement des passages pour piétons en LED ainsi qu'aux secteurs du territoire communal qui ne sont pas encore convertis, la sécurité constituant pour lui un enjeu prioritaire.

Adis Sabotic a expliqué que la modernisation se fait progressivement: dès qu'un projet de réaménagement est lancé, par exemple dans le cadre de l'instauration d'une zone 30, la signalisation des passages pour piétons est intégrée au marché et, lorsque cela est possible, l'éclairage est également modernisé. Serge Faber (déi gréng) a proposé de mettre la présentation du Masterplan Éclairage en ligne et a rappelé qu'autour des installations sportives, l'éclairage des projecteurs devrait être systématiquement éteint une fois les entraînements terminés. La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a assuré qu'elle examinera cette question et la rappellera au cas par cas, même si les associations ont déjà été sensibilisées à ce sujet par le passé.

Mara Schammo (ADR) a ensuite interrogé la commune sur l'utilisation de détecteurs de mouvement pour réduire l'éclairage nocturne. Adis Sabotic a précisé que ce dispositif n'est actuellement appliqué qu'en dehors des zones bâties. La commune a volontairement opté pour un éclairage continu mais réduit, après que des essais antérieurs ont montré que les solutions dynamiques suscitaient peu d'adhésion dans la population. L'éclairage est ainsi abaissé à environ 20 % entre 1 h et 4 h du matin, sans jamais être totalement coupé. Fernand Heischbourg, du Service technique, a ajouté que plusieurs projets pilotes de ce type avaient été abandonnés parce qu'ils se révélaient trop sensibles aux perturbations ou peu pratiques. Lors de manifestations ou d'événements particuliers, l'éclairage peut toutefois être adapté de manière flexible et, si nécessaire, repassé à 100 %. La population peut en outre adresser ses questions et remarques à l'adresse eclairage.public@suessem.lu.

PLUSIEURS CRÉDITS APPROUVÉS

Sous le point consacré aux finances communales, l'échevine Nathalie Morgenthaler (CSV) a présenté plusieurs nouveaux crédits, pour la plupart liés à des ajustements comptables sans incidence financière supplémentaire. Les postes budgétaires existants pour le complexe pour enfants à Sanem et pour la rénovation de l'école Soleuvre-Centre ont été scindés afin de comptabiliser correctement les dépenses relatives au mobilier et au matériel informatique. Les crédits correspondants s'élèvent à 300.000 euros et 50.000 euros pour le complexe pour enfants, ainsi qu'à 25.000 euros pour chacun des volets concernant l'école Soleuvre-Centre.

Un crédit de 40.000 euros a par ailleurs été approuvé pour remplacer un véhicule électrique défectueux du service Bâtiment, sa réparation n'étant plus économiquement justifiée. Deux crédits plus modestes, pour un total de 5.000 euros, ont été intégrés a posteriori au budget afin de financer la formation continue du personnel de la SEA (Service d'éducation et d'accueil). En outre, un crédit d'encaissement de 56.252,89 euros a été inscrit pour comptabiliser correctement le remboursement d'assurance lié à un sinistre survenu au pavillon du Parc Backes.



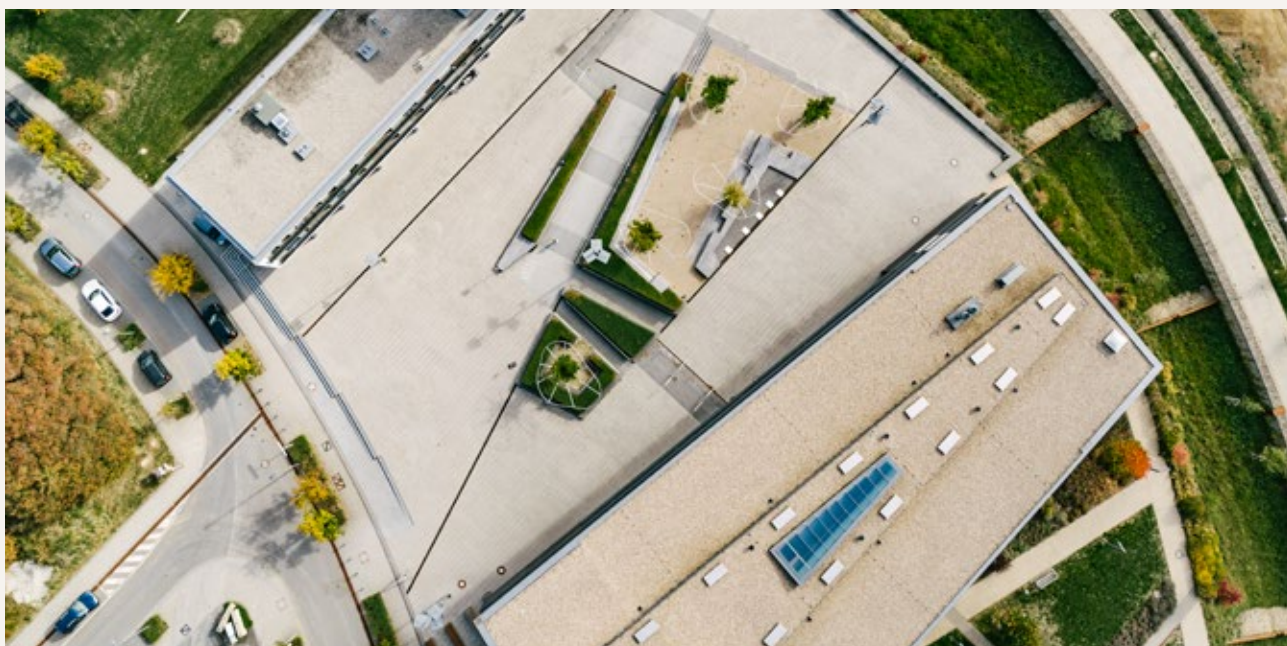
Dans le cadre des finances communales, un crédit complémentaire de 16.380 euros a également été voté afin d'accorder une subvention exceptionnelle unique à l'ASBL Frënn vun de Suessemer Guiden a Scouten. Cette aide servira à financer une partie des travaux de rénovation, plus précisément des travaux de peinture, dans le bâtiment Luss Collini. Lors du débat, Max Lehnen (DP) a demandé dans quelle mesure les associations sont informées des dispositifs d'aide existants et s'il ne conviendrait pas de prévoir une procédure communale clairement définie. Le conseil communal a rappelé qu'il faut distinguer les travaux réalisés dans des bâtiments appartenant à la commune de ceux qui concernent des infrastructures appartenant aux associations.

AJUSTEMENTS DE PRIX À LA REWA

Une large partie de la discussion a porté sur les ajustements de prix à la Résidence Op der Waassertrap (REWA). Les modifications concernant la cafétéria sont restées limitées, avec une hausse ponctuelle et l'introduction d'un menu supplémentaire. En revanche, la révision de l'assortiment du shop a suscité davantage de controverses, notamment en raison de la suppression de certains produits bio et issus du commerce équitable, jugée problématique par plusieurs conseillère-er-s en raison de la faible demande. Serge Faber (déi gréng) a suggéré d'explorer des solutions alternatives, comme des enquêtes de besoins ou des offres complémentaires, afin de maintenir l'accès à ces produits. Myriam Cecchetti (déi Lénk) a également plaidé pour une analyse plus fine de la demande plutôt qu'une suppression pure et simple des articles concernés. En réponse, le conseil communal a rappelé sa volonté de limiter le gaspillage alimentaire tout en restant ouvert à l'examen d'autres approches.

La révision de la soi-disant taxe d'accompagnement, c'est-à-dire la redevance perçue pour la conduite et l'accompagnement des résident-e-s à des rendez-vous extérieurs, a également suscité une discussion nourrie. Le tarif devrait passer de 40 à 45 euros afin de compenser l'augmentation des coûts de personnel. Plusieurs membres du conseil, parmi lesquels des représentant-e-s de déi gréng, déi Lénk, DP, Piraten et ADR, ont toutefois regretté un manque de transparence quant aux bases de calcul ainsi qu'aux prestations précisément couvertes par cette redevance. La nature même du service – simple transport ou accompagnement plus étendu – et la prise en compte des aspects sociaux ont notamment été discutées. Le conseil communal a précisé qu'il s'agit exclusivement de rendez-vous médicalement justifiés, en l'absence de soutien familial, et que, dans certains cas, deux accompagnateur-ric-e-s peuvent être mobilisé-e-s. La révision tarifaire a finalement été adoptée à la majorité, malgré plusieurs votes contre et une abstention.

Le conseil communal a ensuite entériné plusieurs règlements urgents de circulation pris par le Collège échevinal dans le cadre de travaux ponctuels et d'interventions sur les infrastructures, notamment à Belvaux et à Soleuvre. Dans le domaine SEA, les conventions conclues avec le ministère de l'Éducation pour 2026 ont également été approuvées. Elles garantissent une participation étatique importante aux coûts de fonctionnement de la garde d'enfants, pouvant aller jusqu'à 100 % en dehors du temps scolaire et 75 % pendant le temps scolaire. Par ailleurs, la contribution de l'État par heure de prise en charge passe de 6 à 7 euros. Les conventions de concession pour les cimetières au titre de l'année 2025 ont aussi été confirmées, tandis que de légères adaptations ont été apportées à la composition des commissions consultatives.



DÉBAT SUR LA COMMUNICATION

Une motion déposée par déi Lénk a ensuite donné lieu à un débat particulièrement animé. Elle faisait suite à l'annonce de février 2026 selon laquelle les procès-verbaux du conseil communal ne seraient plus distribués à l'ensemble des ménages via le magazine communal kuerz&knapp, mais publiés à l'avenir uniquement en version numérique par courriel – en allemand, français et anglais – et imprimés sur demande, en français uniquement. Myriam Cecchetti (déi Lénk) a estimé que cette décision contrevenait au Règlement d'ordre intérieur en vigueur et a rappelé que son article 11 prévoit expressément que « les délibérations du conseil communal doivent être publiées gratuitement dans un bulletin adressé à tous les ménages ».

La conseillère a proposé la création d'un groupe de travail « Communication », réunissant l'ensemble des groupes politiques du conseil communal, afin d'examiner une éventuelle adaptation du règlement, d'engager une réflexion de fond sur la portée et la finalité de l'obligation d'information envers la population, et de dégager une solution commune respectueuse de la transparence et des principes démocratiques. Elle a souligné l'importance d'une telle démarche dans un contexte marqué par une baisse de l'intérêt pour la vie politique. Max Lehnen (DP) et Mara Schammo (ADR) ont soutenu cette proposition, estimant qu'un tel groupe permettrait de mener une discussion approfondie sur le sujet.

VIVES CRITIQUES DE L'OPPOSITION

Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a précisé que l'ajustement annoncé ne constituait qu'une mesure provisoire, que la version imprimée n'était pas supprimée dans son ensemble et que le règlement serait adapté d'ici la fin du mois d'avril. Serge Faber (déi gréng) a toutefois relevé plusieurs contradictions dans les explications de la bourgmestre, qui avait fait valoir que les services municipaux constataient régulièrement, lors de la distribution des publications dans les immeubles d'habitation, que le magazine restait parfois non distribué ou finissait à la poubelle. Selon lui, cette observation ne concernait pas uniquement le bulletin d'information, mais bien l'ensemble du magazine et donc l'ensemble des contenus communaux destinés aux ménages.

Myriam Cecchetti (déi Lénk) a, pour sa part, vivement critiqué le Collège échevinal, qualifiant la démarche de « pratique de censure à la Trump ou Orban », avant de quitter la salle à la suite d'un échange tendu avec Max Krippeler (LSAP). Ce dernier avait rappelé que, si la motion pouvait être entendue comme un signal en faveur d'une réflexion plus large, elle ne pouvait pas être approuvée sur le fond. Marco Goelhausen (LSAP) a proposé, pour des raisons écologiques et financières, d'examiner combien de pages du bulletin pourraient être économisées à l'avenir.

Simone Asselborn-Bintz a, de son côté, indiqué qu'en 2025, 1,5 million de pages avaient été imprimées rien que pour les rapportages du conseil communal.

La motion a finalement été rejetée, même si la volonté de créer une structure de travail sur cette question a été jugée légitime au sein du Collège échevinal. La bourgmestre a indiqué que la mise en place d'un groupe de travail dédié serait examinée, sans en faire pour autant une condition obligatoire pour la majorité.

QUESTIONS ET DIVERS

Lors de la séance « Questions et divers », Myriam Cecchetti (déi Lénk) a soulevé plusieurs préoccupations. Elle a notamment signalé que, dans la Cité op Lohr, les activités de chasse pouvaient présenter un risque pour les enfants qui jouent dans le secteur. La bourgmestre a indiqué que l'administration allait vérifier la propriété des zones de chasse concernées et procéder aux vérifications nécessaires.

Concernant le chemin cyclable prévu dans le Haneboesch, des abattages d'arbres ont été annoncés. Des plans détaillés doivent encore être transmis, tout en précisant que la liaison avec le réseau cyclable existant sera maintenue. Myriam Cecchetti (déi Lénk) a également attiré l'attention sur la baisse de fréquentation de la ligne 15 du réseau de bus TICE, une éventuelle suppression étant évoquée dans un souci d'économies. Il a été rappelé que cette ligne avait autrefois été jugée indispensable. Mike Lorang (CSV), échevin chargé de la mobilité, a confirmé qu'une évaluation du plan de transport est en cours.

Les échanges ont également porté sur la limitation de durée appliquée aux places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap. La durée actuelle de deux heures a été jugée insuffisante, notamment pour les véhicules électriques. Mike Lorang (CSV) a rappelé que ces emplacements ne peuvent pas être attribués à titre nominatif, tout en promettant d'examiner d'éventuels ajustements.

Une autre question concernait l'installation de crochets destinés à fixer les sacs Valorlux, comme cela existe déjà dans certaines communes. Myriam Cecchetti (déi Lénk) a demandé si une telle solution pouvait être envisagée à Sanem. Steve Gierenz (LSAP) a indiqué qu'un devis préalable avait déjà été obtenu, tout en précisant que la faisabilité devait encore être discutée avec l'Administration des ponts et chaussées. Dès lors qu'un poteau relève de la compétence de cette administration, la commune ne peut y installer des crochets qu'avec son accord.

À la demande de Myriam Cecchetti (déi Lénk), la bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a confirmé que la manifestation « Joyeuse Entrée » n'est pas financée par la commune. Lors des cérémonies du 24 avril à Esch/Alzette, Nathalie

Morgenthaler (CSV) représentera la bourgmestre et accueillera, aux côtés des autres bourgmestres de ProSud, le couple grand-ducal. Serge Faber (déi gréng) a ensuite interrogé la commune sur les mesures envisagées pour la Rue Waassertrap, qu'il avait déjà évoquées lors de séances précédentes, notamment la création d'un passage piéton et l'installation de dispositifs de ralentissement. Il a également demandé des informations sur l'avancement du chemin cyclable CR 110 entre Ehlerange et Bascharage, en vue de la présentation prévue le 13 avril dans le cadre du groupe Kordall. Mike Lorang (CSV) a regretté de ne pas disposer encore de nouvelles informations concernant la Waassertrap, tout en assurant que le dossier serait relancé.

LE CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS PRÊT À DÉMARRER

Concernant le dossier du conseil communal des enfants, plusieurs avancées ont été annoncées. Après les vacances de Pâques, une formation sera proposée fin avril afin de préparer au mieux le projet, a indiqué l'échevin responsable Steve Gierenz (LSAP). Selon lui, les conditions sont réunies pour qu'un conseil communal des enfants puisse voir le jour dès la prochaine année scolaire. Marc Haas (LSAP), conseiller communal et président de la commission des jeunes, a précisé qu'il convenait encore d'attendre de connaître le nombre de personnes intéressées par cette formation avant de transmettre de nouveaux éléments au conseil communal. Il a également été rappelé qu'il ne s'agira pas, dans un premier temps, d'instaurer un conseil communal des enfants au sens strict, mais plutôt un comité de jeunes à l'interface entre l'école et la SEA.

Lors d'une manifestation organisée la semaine précédente au Kulturschapp Ehlerange, plusieurs difficultés importantes ont été relevées, a indiqué Serge Faber (déi gréng): musique forte jusqu'à 3 h du matin, rues entièrement occupées par des véhicules garés et dégradations de plantations communales. Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a souligné qu'aucune réclamation officielle n'avait toutefois été enregistrée à ce jour. Toute personne gênée par le bruit est invitée à alerter la police, seule autorité compétente pour intervenir. La bourgmestre a par ailleurs rappelé que des infractions répétées peuvent entraîner l'exclusion de l'utilisation des espaces communaux.

En fin de séance, le sujet du photovoltaïque a également été abordé. Serge Faber (déi gréng) a critiqué la lourdeur administrative des demandes de subvention, qui nécessitent de nombreuses pièces jointes et plusieurs formulaires, tout en déplorant l'utilisation de termes parfois peu clairs, source de confusion. Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a reconnu ces difficultés et s'est engagée à examiner les remarques formulées afin de simplifier les démarches et de rendre la procédure plus fluide pour les demandeur-euse-s. La séance s'est ensuite poursuivie à huis clos.



Fichier audio de la séance du conseil communal
WWW.SUESSEM.LU/LB/SEANCE-YEAR/2026

Aaaaah!!



NEON.LY/INFOBLATCC

▷ **BLEIFT UM LAFENDEN, OP ÄR MANÉIER!**

Ab Juli 2026 passe mir eis un!
D'Rapporte vum Gemengerot ginn
net méi am kuerz&knapp. publizéiert,
mee kommen direkt op Nofro bei Iech.

Sicht Äre Format eraus:

Per E-Mail: Op Englesch, Franséisch
oder Däitsch.

Op Pabeier: Déi franséisch Versioun
direkt an Är Bréifkëscht.

Als Audio: Kuerz no all Sëtzung op
suessem.lu ze lauschteren.

▷ **VERPASST KENG NEIEGKEETEN!
MELT IECH ELO UN, FIR ÄR RAPPORTEN
ZE KRÉIEN.**

▷ **RESTEZ INFORMÉ-E-S, À VOTRE FAÇON!**

Dès juillet 2026, la commune s'adapte à
vous! Les rapports du conseil communal
quittent le magazine kuerz&knapp. pour
vous être livrés sur mesure.

Choisissez votre format:

Par e-mail: En français, anglais
ou allemand.

Sur papier: La version française
imprimée dans votre boîte aux lettres.

En audio: Disponible sur suedesem.lu
juste après chaque séance.

▷ **NE MANQUEZ RIEN!
INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT
POUR RECEVOIR VOS RAPPORTS.**

▷ **STAY CONNECTED WITH YOUR MUNICIPALITY!**

Starting July 2026, Municipal Council
reports are leaving kuerz&knapp.
Now you can get them on demand,
in your preferred language!

Choose your format:

By email: Available in English,
French, or German.

On paper: Printed French version
delivered to your mailbox.

Audio: Recordings available on
suessem.lu shortly after each session.

▷ **DON'T MISS AN UPDATE!
SIGN UP TODAY TO RECEIVE YOUR
COUNCIL REPORTS.**